

LA POPULATION DU CALVADOS FACE AU RISQUE D'INONDATION



CULTURE DU RISQUE ET TRAVAUX DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ



Aqua barrières de Louvigny pour faire face au débordement du cours d'eau

Séverine Bernard/DREAL Normandie

TABLE DES MATIÈRES

Culture du risque et travaux de réduction de la vulnérabilité	1
Résumé	3
Introduction	4
Contexte et présentation de l'enquête.....	4
Méthode d'enquête.....	4
Observations sur la population enquêtée	6
Composition de l'échantillon de personnes interrogées	6
Plan du document	7
La culture du risque inondation de la population du Calvados	8
Comprendre la culture du risque de la population.....	8
<i>Le risque d'inondation dans la société du risque.....</i>	8
<i>Une culture du risque difficile à définir.....</i>	9
<i>Éléments de définition pour une culture du risque acquise sur le long terme.....</i>	10
<i>Détails de la culture du risque dans chaque commune.....</i>	10
La perception du risque d'inondation par la population du Calvados.....	14
<i>Un sentiment d'exposition déduit des caractéristiques du territoire.....</i>	14
<i>Une population qui n'est majoritairement pas inquiète de son exposition.....</i>	15
<i>Les bons comportements, connus ou méconnus ?.....</i>	16
Modalités d'information et opinions sur les pouvoirs publics	17
<i>Une population qui ne se sent pas informée, mais souhaite l'être</i>	17
<i>La connaissance des politiques publiques de lutte contre les inondations est encore faible</i>	20
<i>Recevoir l'IAL n'entraîne pas une connaissance de la couverture de son logement par un dispositif PPR</i>	23
<i>La population et les actions des pouvoirs publics : des satisfaits et des insatisfaits.....</i>	24
Les freins à la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité	27
La population n'a pas toujours conscience qu'elle peut protéger son logement contre les inondations	27
La population concernée par des travaux obligatoires n'en est pas informée.....	28
Lorsqu'elle est informée de ses obligations, la population ne sait pas comment procéder	29
La population ne sait pas qu'elle peut bénéficier de subventions.....	30
Les personnes informées de l'obligation de réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité comptent majoritairement les effectuer	31
Conclusions	32
Observations et recommandations	33
Recommandations pour les communes.....	34
Recommandations pour les services de l'État	35
Annexes	36
Annexe 1 : Questionnaire d'enquête.....	37
Annexe 2 : Courrier d'explication de l'enquête, envoyé dans l'enveloppe avec le questionnaire	41
Annexe 3 : Grille d'entretien des rencontres avec les habitants de Bernières-sur-Mer ayant assisté aux permanences individuelles.....	42
Annexe 4 : Courrier de demande d'entretien téléphonique	43

RÉSUMÉ

Depuis la tempête Xynthia et avec l'accroissement du nombre de catastrophes dues au changement climatique, promouvoir la culture du risque¹ est devenu un enjeu majeur pour les pouvoirs publics.

La population du Calvados rencontrée a conscience de son exposition au risque mais ne s'en inquiète pas pour autant. Bien qu'elle pense connaître les bons comportements, l'enquête révèle que sans intervention des pouvoirs publics ou sans expérience vécue, cette connaissance demeure sommaire. Un certain paradoxe est également relevé : la population déclare manquer d'information sur le risque inondation mais ne consulte pas les ressources à sa disposition. Cela révèle une position attentiste du citoyen. Il souhaite qu'une analyse personnalisée lui soit adressée, de préférence, par courrier. Par ailleurs, la population semble satisfaite de l'action des pouvoirs publics qui, par des travaux, a permis de réduire le nombre d'inondations.

L'enquête montre, enfin, que lorsque la population connaît son exposition au risque d'inondation, elle ne connaît pas pour autant le dispositif Plan de prévention des risques (PPR), y compris lorsque son logement est inclus dans le périmètre de l'un d'eux. Lorsque ce dispositif est connu, son contenu et les aides financières pour réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité obligatoires ne le sont pas toujours.

¹ Pour les services publics, la culture du risque consiste à connaître les risques auxquels nous sommes exposés ainsi que les comportements à adopter en cas de crise.

INTRODUCTION

CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Cette enquête s'inscrit dans le cadre d'un stage de fin d'étude en master de sociologie de l'environnement à l'université de Caen Normandie, réalisé à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL Normandie).

Au travers de ce stage, la DREAL souhaitait connaître d'une part le niveau de culture du risque (connaissance des politiques publiques et des bons comportements en cas de crise) de la population et, d'autre part, les éventuels freins à la réalisation de travaux individuels de protection du logement face au risque d'inondation, appelés travaux de réduction de la vulnérabilité. Certains de ces travaux sont imposés par un plan de prévention des risques (PPR)². En effet, promouvoir la culture du risque permet, en cas de catastrophe, de préserver les vies humaines, de réduire le coût des dommages et de revenir à la normale plus rapidement.

Depuis les années 2000, et notamment depuis la tempête Xynthia ayant causé 53 morts en France et près 2 milliards d'euros de dégâts matériels en 2010, le rapport que la population entretient avec les risques est un enjeu important de la politique française. En témoignent le « plan d'action Tous résilients face aux risques »³ de l'ex-ministre de la transition écologique Barbara Pompili, ainsi que les nombreuses enquêtes sur le rapport qu'entretient la population française face à différents risques entre 2008 et 2023⁴.

En Mars 2023, l'Ifop a publié une étude sur la population française nommée « Enquête de perception sur les freins et leviers du citoyen responsable face aux risques naturels et technologiques »⁵. Nous la mentionnerons à plusieurs reprises fois car son sujet est proche de l'enquête menée dans le Calvados. Cette dernière se démarque toutefois de l'étude Ifop sur plusieurs points : elle se focalise sur les logements les plus exposés aux risques d'inondation et la méthodologie déployée allie le quantitatif et le qualitatif sur un nombre d'individus moindre. Elle n'a donc pas vocation à être extrapolée à toute la population française.

Notre travail porte donc sur deux problématiques principales :

- évaluer la perception du risque d'inondation au sein de la population du Calvados ;
- identifier les freins à la réalisation des travaux obligatoires de réduction de la vulnérabilité imposés par un PPR sur les logements les plus exposés aux risques.

MÉTHODE D'ENQUÊTE

Pour mener cette enquête, un questionnaire de 42 questions a été remis à la population rencontrée (cf. annexe 1). Celui-ci porte sur :

- les inondations passées et leur perception par la population ;
- la connaissance des différents dispositifs publics existants ;
- les moyens de communication sur les risques à privilégier ;
- la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité.

² Les plans de prévention des risques (PPR) réglementent l'urbanisation future en zone à risque mais peuvent aussi imposer des travaux de réduction de la vulnérabilité dans les zones les plus dangereuses, appelées aussi « zones rouges » car cartographiées ainsi. Ces travaux peuvent faire l'objet de subventions au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) à hauteur de 80 %.

³ Les plans de prévention des risques (PPR) réglementent l'urbanisation future en zone à risque mais peuvent aussi imposer des travaux de réduction de la vulnérabilité dans les zones les plus dangereuses, appelées aussi « zones rouges » car cartographiées ainsi. Ces travaux peuvent faire l'objet de subventions au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) à hauteur de 80 %.

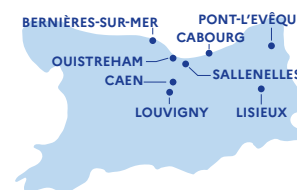
⁴ Ifop. « Recherche documentaire - Etat des lieux des enquêtes nationales clés relatives à la perception des risques par les Français ces 10 dernières années », Février 2023 [en ligne].

URL : <https://afpcnt.org/wp-content/uploads/sites/6/2023/02/Etat-des-lieux-enquete-perception-des-risques-en-France-IFOP-AFPCNT-fev-2023-version-finale.pdf>

⁵ Ifop. « Enquête de perception sur les freins et leviers du citoyen responsable face aux risques naturels et technologiques », 2023.

Le questionnaire a été remis dans le cadre d'un porte à porte dans les zones les plus à risques définies par les PPR sur les communes de Bernières-sur-Mer, Cabourg, Caen, Lisieux, Louvigny, Ouistreham, Pont-l'Évêque et Sallenelles. Ces communes ont été choisies pour leur concentration de logements dans les zones les plus à risque d'inondation, mais aussi au regard :

- des inondations récentes (Lisieux),
- des politiques de remise en eau de terrains (Sallenelles),
- de l'approbation récente d'un PPR avec réalisation obligatoire de travaux de réduction de la vulnérabilité et communication de la commune sur le sujet auprès de la population (Bernières-sur-Mer),
- des inondations historiques (Caen, Louvigny et Pont-l'Évêque)
- d'un contentieux juridique quant à l'approbation d'un PPR (Ouistreham).



A posteriori, les résultats sur Sallenelles sont trop peu nombreux et pas suffisamment pertinents au regard de l'objet de l'enquête pour être intégrés dans le présent rapport (A posteriori, les résultats sur Sallenelles n'ont pas été jugés suffisamment pertinents au regard de l'objet de l'enquête pour être intégrés dans le présent rapport. En revanche, 4 questionnaires y ont été déposés dont 3 retournés et traités. Cela reste peu pour analyser des tendances générales pour une commune.).

Au total, 350 logements ont été visités⁶. En cas d'absence, le questionnaire accompagné d'une enveloppe de retour pré-timbrée et d'un courrier explicatif était déposé dans la boîte aux lettres. Le questionnaire a également été remis aux personnes rencontrées n'ayant pas le temps de répondre au questionnaire immédiatement. Au total, 250 lettres ont été distribuées. En parallèle, pendant que la personne remplissait le questionnaire, des entretiens non-directifs étaient menés. Des entretiens ont également eu lieu avec les personnes refusant de répondre au questionnaire en raison de leur désaccord avec les décisions des pouvoirs publics ou de leur désintérêt face au sujet de l'enquête. Par ailleurs, à Bernières-sur-Mer, des entretiens spécifiques autour de la réalisation des travaux obligatoires de réduction de la vulnérabilité imposés par le PPR ont été conduits. En effet, cela est apparu pertinent d'approfondir le sujet auprès d'une population plus avertie de ses obligations. L'ensemble des déclarations recueillies lors de ces entretiens a alimenté l'analyse dite « qualitative ».

Figure 1 : Tableau des questionnaires renseignés lors d'un entretien

Commune	Nombre de logements visités	Nombre de questionnaires remplis en présence de l'enquêteur	Nombre de refus de renseigner le questionnaire lors de la sollicitation de l'enquêteur
Bernières-sur-Mer	55	13	9
Cabourg	52	9	5
Caen	30	5	2
Lisieux	58	11	5
Louvigny	44	11	1
Ouistreham	78	16	5
Pont l'Évêque	29	5	3
Sallenelles	4	0	0
Total	350	70	30

► Lecture

Sur les 78 logements visités à Ouistreham, 16 personnes ont répondu au questionnaire en face à face et 5 personnes ont refusé.

Pour les 250 logements visités n'ayant pas fait l'objet d'un entretien ou d'un refus d'entretien, le questionnaire a été déposé dans la boîte aux lettres.

⁶ Par logement visité, il faut comprendre un logement où l'auteur a soit rencontré l'occupant, soit déposé le questionnaire.

Figure 2 : Tableau de remise des questionnaires dans la boîte aux lettres

Commune	Nombre de logements visités	Nombre de questionnaires déposés	Nombre de questionnaires renvoyés	Taux de réponses
Bernières-sur-Mer	55	33	9	27,27 %
Cabourg	52	38	16	42,11 %
Caen	30	23	9	39,13 %
Lisieux	58	40	13	32,50 %
Louvigny	44	32	8	25,00 %
Ouistreham	78	59	19	32,20 %
Pont l'Evêque	29	21	6	28,57 %
Sallenelles	4	4	3	75,00 %
Total	350	250	83	

► **Lecture**

Sur les 30 logements visités à Caen, 23 questionnaires ont été déposés dont 9 ont été retournés remplis.

Le nombre de logement visités par commune dépend du nombre de logements situés dans les zones les plus à risque du plan de prévention des risques. La commune de Ouistreham étant la dernière visitée, nous y avons passé plus de temps, ce qui explique le nombre de logements visités plus important.

L'enquête s'est déroulée du 3 mai au 15 juin 2023.

OBSERVATIONS SUR LA POPULATION ENQUÊTÉE

La méthode retenue nous a permis de recueillir au total 155 questionnaires, dont 151 traités⁷. Sur les 250 questionnaires remis avec enveloppe préimbrée, 83 nous sont revenus, soit un taux de réponse d'environ 33,2 %. Sur les 100 personnes rencontrées, 70 ont renseigné le questionnaire, soit un taux de réponse de 70 %. Des échanges avec la population et du taux de réponse au questionnaire plutôt élevé pour ce type d'enquête, il apparaît que le sujet de l'enquête intéressait la population interrogée. Les personnes désintéressées n'avaient souvent pas connu d'inondation et/ou ne se sentaient pas en zone à risque.

COMPOSITION DE L'ÉCHANTILLON DE PERSONNES INTERROGÉES

La population ayant répondu au questionnaire est composée de 72 femmes, 78 hommes et d'une personne qui ne souhaite pas mentionner son genre. La structure par âge des répondants est la suivante :

Figure 3 : Tableau des classes d'âge des répondants à l'enquête

Classe d'âge	Nombre de répondants
18-25 ans	2
25-35 ans	11
35-45 ans	8
45-55 ans	24
55-65 ans	30
Plus de 65 ans	76
Total général	151

► **Lecture**

Parmi les 151 répondants, 76 avaient plus de 65 ans.

⁷ Les quatre questionnaires non traités sont arrivés après la période de récolte des données.

Nous observons une surreprésentation des personnes de plus de 55 ans : 70 % de la population totale de l'enquête. Cela peut probablement s'expliquer par le fait que l'enquête se soit focalisée sur des logements individuels, moins accessibles financièrement aux jeunes. Une autre explication pourrait être le caractère balnéaire de plusieurs communes investiguées, plus attractives pour une population plus âgée. Enfin, il est possible de penser que les personnes retraitées, plus disponibles, sont plus enclines à renseigner un questionnaire.

Lorsque la variable d'âge pourra influencer certaines réponses, cela sera mentionné.

Sur les 151 répondants, 126 sont propriétaires de leur logement, soit 83 %.

La répartition par catégorie socio-professionnelle se structure ainsi :

Figure 4 : Tableau des catégories socio-professionnelles des répondants à l'enquête

Catégorie socio-professionnelle	Nombre de répondants	Pourcentage dans la population
Allocation aux Adultes Handicapés	2	1,64 %
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	25	20,49 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	38	31,15 %
Employé	38	31,15 %
Etudiant	2	1,64 %
Inactif ou chômeur	3	2,46 %
Ouvrier	5	4,10 %
Professions intermédiaires	8	6,56 %
Total général	121	100,00 %

► Lecture

Parmi les 121 personnes ayant renseigné leur catégorie socio-professionnelle, 38 étaient cadres et 38 étaient employées.

Une partie de la population interrogée n'a pas déclaré sa catégorie socio-professionnelle car elle a coché « retraité », sans préciser la catégorie socio-professionnelle avant la retraite, contrairement aux instructions de renseignement du questionnaire.

La population consultée comporte 41 personnes retraitées. Les catégories socioprofessionnelles observées sont auto-déclarées, ce qui comporte une marge d'erreur. Peut-être que le faible nombre de « professions intermédiaires » peut s'expliquer par cette marge d'erreur : cette catégorie n'étant pas toujours bien comprise, les personnes interrogées se classent comme « employé » ou « cadre ».

PLAN DU DOCUMENT

Dans une première partie, nous nous interrogerons sur ce qu'est la culture du risque pour en donner une définition nécessaire à son étude, puis nous comparerons les différentes formes de culture du risque des différentes communes visitées. Ensuite, nous étudierons la perception de la population face aux inondations et sa connaissance des bons comportements à adopter. Enfin, nous analyserons sa connaissance et sa perception des politiques publiques de prévention et de protection en matière d'inondation.

En seconde partie, nous étudierons les freins à la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité imposés par un PPR, vus par la population concernée.

LA CULTURE DU RISQUE INONDATION DE LA POPULATION DU CALVADOS

Le risque d'inondation pour être honnête comme je suis locataire je m'en fous un peu, je sais que c'est pas bien [rires], je suis une mauvaise citoyenne, en plus je suis en face de la mer.

Habitante de Bernières-sur-Mer

Habitant de Cabourg
en zone bleue

Je ne suis pas inquiet, mais j'ai pleine conscience que le logement va être inondé d'ici 20 ans. Mon logement est surélevé mais pas ma cave, pour autant je ne vais pas faire de travaux, le prix n'en vaut pas la chandelle.

COMPRENDRE LA CULTURE DU RISQUE DE LA POPULATION

Le risque d'inondation dans la société du risque

Alors oui, le risque zéro ça n'existe pas mais d'ici à ce qu'on soit à nouveau inondé [...]

Habitant d'Ouistreham

Le risque peut être défini comme la probabilité vue du côté négatif⁸. Mais c'est surtout un concept qui permet de mesurer un événement en une probabilité, permettant ainsi de l'évaluer et de le calculer. Dans notre « société du risque »⁹, ces risques se multiplient sous de différentes formes et font partie intégrante de la société moderne. Ils sont la contrepartie de la conception moderne du progrès : sans centrale nucléaire, pas de risque nucléaire, sans voiture, pas d'accident de la route.

Pour les inondations, la frontière est plus floue. Si cet aléa n'est pas créé par l'Homme, ce dernier l'aggrave : le changement climatique est à l'origine de l'augmentation du nombre et de l'intensification des pluies dans certaines parties du globe, comme en Normandie¹⁰, occasionnant ainsi davantage d'inondations. De plus, l'artificialisation, l'étanchéification des sols et la construction en zone inondable augmentent le risque d'inondations. Celui-ci correspond donc davantage à un risque « hybride »¹¹, qu'à un risque purement naturel. C'est d'ailleurs pour cette raison que le sociologue Salvador Juan rejette les termes d'« aléa » naturel et d'« enjeu », qui déresponsabiliseraient les actions humaines dans le processus de catastrophe¹².

Dans cette société du risque, afin de réduire la probabilité et l'intensité des catastrophes, il convient d'agir tant d'un point de vue individuel que collectif. C'est l'objectif du plan « Culture du risque : plan d'action Tous résilients face aux risques »¹³ du ministère de la Transition écologique. Il vise à promouvoir une « culture du risque » ou une « culture de la résilience » au sein de la population pour la protéger des catastrophes naturelles et technologiques. La logique économique pourrait laisser penser que l'Homme serait rationnel face au risque et chercherait la prudence pour le minimiser. Ainsi, le citoyen aurait tout intérêt à se renseigner sur les risques auxquels il est exposé pour mieux se protéger. Cependant, la sociologie a, à de multiples reprises, montré que

⁸ LEBRETON, David. Sociologie du risque. Presses Universitaires de France, 2017, 128.

⁹ BECK Ulrich. La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité. Champs essais, Flammarion, 2008, 528p.

¹⁰ GIEC Normand et al. La Normandie face au changement climatique – résilience et adaptation [conférence]. Festival du Normandurable, Université de Caen Normandie, 2022.

¹¹ DUPONT, Yves. Le dictionnaire des risques, Armand Colin, 2007, 568p.

¹² JUAN, Salvador et al. Le littoral en tension. Rigidités, stratégies d'adaptation et préservation écologique. Symposia, Presses Universitaires de Caen, 2019, 188p.

¹³ Ministère de la transition écologique « Plan d'action : Tous résilients face aux risques », op.cit.

la diffusion de normes n'est « jamais parfaite ni homogène, [qu']elle rencontre des terrains d'élection et des résistances, [qu']elle doit composer avec des normes antérieures, [qu']elle peut être détournée ou susciter des difficultés à s'y conformer »¹⁴. Ainsi, la population, loin d'être uniquement rationnelle, présente des paradoxes.

Une culture du risque difficile à définir

Le terme de « culture du risque » est difficile à appréhender en raison de sa polysémie et de son caractère flou, ce qui en fait une notion discutée¹⁵. Utilisé dans de nombreux documents, ce terme n'est que rarement défini et renvoie à une notion souvent mal comprise par la population, même si claire du point de vue des pouvoirs publics¹⁶.

D'un point de vue linguistique, nous pourrions dire qu'il s'agit d'une culture « face au risque », c'est-à-dire un mode d'appréhension du réel, différencié selon les individus, face à la probabilité. Ainsi, un adepte des sports extrêmes dispose d'une culture du risque le poussant à en prendre pour rechercher des sensations fortes. A l'inverse, une personne extrêmement prudente aura une tout autre culture face au risque. Souscrire à une assurance, protéger son logement, chercher à connaître des notions qui permettent de gérer les risques naturels et technologiques font partie de la culture des individus, d'une culture face au risque.

Pourtant, lorsque les pouvoirs publics mentionnent la « culture du risque », il ne s'agit pas d'un mode d'appréhension du réel. Le groupe missionné sous la direction de Frédéric Courant, à l'origine du plan d'action « Tous résilients face aux risques » définit la culture du risque comme « la prise de conscience du risque et l'ensemble des connaissances permettant aux acteurs et aux citoyens d'anticiper les impacts d'une situation et d'adopter des comportements adaptés en cas de catastrophe. Elle doit se fabriquer, se façonner ; elle doit aussi s'enseigner, s'apprendre »¹⁷. Cette définition, promouvant l'anticipation pour avoir des comportements « adaptés » grâce à la prise de conscience et la connaissance, mentionne l'idée qu'il existe un rapport au risque qui serait à privilégier. Il ne s'agit pas ici d'un rapport face au risque, mais d'une « prise de conscience » et de « connaissance ». Ce qui sous-entend qu'une personne n'ayant pas la bonne prise de conscience ou les bonnes connaissances ne disposerait pas de culture du risque.

Le rapport sénatorial Anziani (2010)¹⁸ définit la culture du risque comme un « ensemble de connaissances et de pratiques qui permet aux individus d'agir efficacement vis-à-vis des aléas de la nature et d'en limiter les dégâts ». Ici, il s'agit d'une forme de capital mobilisable en cas de catastrophe. Encore une fois, nous retrouvons l'idée d'agir « efficacement », entraînant une hiérarchie dans les pratiques.

Ainsi, ces visions ne semblent pas être réellement des rapports aux risques mais des manières idéales de se comporter face aux risques, acquises par la connaissance. Donc, si l'on souhaite rester neutre sur ce sujet, nous ne pouvons pas considérer qu'il y ait de culture du risque idéale, le concept étant subjectif.

DREAL Normandie

*A l'heure où le changement climatique accroît la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles [...] il est essentiel de sensibiliser la population à ces risques et aux bons gestes pour agir*¹⁹

Développer la « culture du risque » pour les pouvoirs publics consiste donc à améliorer la connaissance de la population du risque auquel elle est exposée afin qu'elle prenne les décisions adéquates pour se protéger par anticipation et qu'elle adopte les comportements adaptés en cas de crise. Cela revient davantage à faire en sorte que chaque individu ait une culture qui tende vers un idéal de résilience face au risque.

14 PERRETTI-WATEL, Patrick. « La culture du risque, ses marqueurs sociaux et ses paradoxes. Une exploration empirique », Revue économique, vol. 56, n°2, 2005, pp. 371-392.

15 BLESIOUS Jean-Christophe, « Discours sur la culture du risque, entre approches négative et positive. Vers une éducation aux risques ? », Géographie et cultures, n°88, 2013, pp. 249-265.

16 COURANT, Frédéric et al. « Mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels », Ministère de la Transition Ecologique, 2021.

17 Ibid.

18 ANZIANI, Alain. « Xynthia : les leçons d'une catastrophe, rapport d'étape » Rapport d'information n° 554, Sénat, 2010.

19 DREAL Normandie « Culture du risque : Tous résilients face aux risques » [En ligne], 2021. URL : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/Culture-du-risque-tous-resilients-face-aux-risques-a4152.html>

Éléments de définition pour une culture du risque acquise sur le long terme

Mathis Bottiau

*Vous avez-déjà
connu une
inondation ?*

*[sur un ton amusé]
Rires, oh bah oui...*

**Couple de Louvigny dont le
logement a été inondé 7 fois.**

Mathis Bottiau

*Ça a déjà été
inondé par ici ?*

*[d'un air exaspéré]
Ici, jamais. Il y a juste de
l'autre côté de la ville où
la Dives a un peu débordé
il y a longtemps mais c'est
tout.*

**Ancien élu de Cabourg
« pas du tout intéressé »²⁰
par l'enquête**

Commençons par définir la culture. La culture se construit depuis la petite enfance et se poursuit tout au long de notre vie. Elle nous permet d'acquérir des normes, des savoirs, des manières d'être et de faire. Elle s'acquiert donc sur la durée. L'enquête révèle qu'il existe différentes formes de savoir et de culture face au risque. Les habitants rencontrés à Cabourg ne s'estimaient pour la plupart absolument pas en zone à risque d'inondation et paraissaient désintéressés de l'enquête. Pourtant, ils sont en secteur à haut risque d'inondation selon le PPR. A Bernières-sur-Mer, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados (DDTM 14) et la commune ont organisé conjointement des réunions publiques et des permanences pour présenter à la population le PPR, ses obligations en matière de travaux de réduction de la vulnérabilité sur leur logement et les accompagner dans leur réalisation. Suite à cela, la population a acquis une meilleure connaissance des dispositifs publics mis en œuvre pour prévenir et protéger face aux risques. A Louvigny, si le PPR était un dispositif parfois méconnu ou confondu avec le Plan communal de sauvegarde (PCS), la population connaissait bien les travaux effectués et les politiques communales mises en œuvre pour lutter contre les inondations. De plus, la plupart des habitants en zone à risque a été inondée « plus de trois fois »²¹. Plusieurs logements y ont fait l'objet de travaux de réduction de la vulnérabilité.

L'enquête montre donc que la culture du risque est en fait simplement un rapport au risque, construit culturellement sur le long terme. Ce rapport repose sur deux variables principales que sont la connaissance (des réglementations, de l'exposition, du vécu de la catastrophe, etc.) et les comportements adoptés (prévention, évacuation, panique, etc.) face au risque.

Détails de la culture du risque dans chaque commune

Habitante de Pont-l'Évêque

*J'ai connu Pont-l'Évêque avec les
inondations vous savez, c'est après la
Seconde Guerre mondiale pendant la
reconstruction qu'ils ont commencé
à faire des travaux et depuis il y en a
beaucoup moins qu'avant.*

La connaissance de l'exposition au risque et des bons comportements à adopter constituent les deux éléments principaux de la culture du risque. Ils sont la conséquence d'autres variables explicatives. Il n'est pas évident de comparer des cultures du risque, chaque individu ayant une culture propre. Toutefois, l'enquête a permis d'obtenir des réponses qui peuvent être cumulées ou recoupées en établissant des « scores ». À partir de ces scores, la forme de la culture du risque de chaque commune peut être déterminée. Attention toutefois, le but n'est pas d'établir un classement des « meilleures » communes, chaque commune ayant sa propre histoire, conduisant à une culture du risque donnée. L'objectif est d'analyser les différentes cultures rencontrées et de les comparer.

²⁰ Cet enquêté m'a déclaré « votre enquête ne m'intéresse pas du tout ».

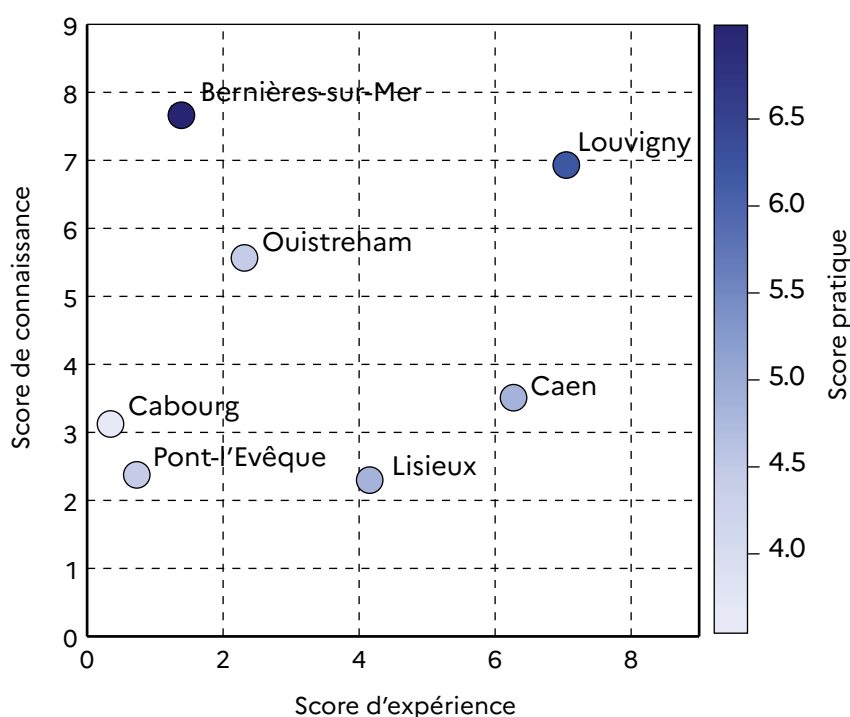
²¹ Issu des réponses au questionnaire.

Trois types de score ont pu être établis à partir des réponses obtenues²² :

- **Le score d'expérience.** L'enquête qualitative (analyse des entretiens en dehors des réponses apportées via le questionnaire) a permis de comprendre que l'expérience de l'individu face au risque d'inondation était importante dans le développement de la culture du risque telle que vue par les pouvoirs publics. Ce score est obtenu par la multiplication du nombre d'inondations ayant touché le logement (Q.11)²³ par l'intensité de la ou des inondations vécue(s) (Q.12). Le choix de multiplication plutôt que de l'addition permet de ne pas biaiser le résultat pour les communes n'ayant vécu qu'une inondation, forte et il y a longtemps. Il permet aussi de prendre en compte la récurrence des inondations.
- **Le score de connaissance** des différents dispositifs politiques. Ce score est calculé en additionnant la connaissance des politiques communales en lien avec les inondations (Q.21), la connaissance des politiques étatiques en lien avec les inondations (Q.23), la connaissance du dispositif PPR (Q.26), la connaissance de la couverture de son logement par un PPR (Q.28)²⁴ et la connaissance des travaux obligatoires à réaliser (Q. 36).
- **Le score de « pratique »**, regroupant les comportements mais également les savoir-faire en lien avec les inondations. Ce score est calculé en additionnant la connaissance des bons comportements à adopter (Q.20), le fait d'avoir déjà effectué ou non des travaux de réduction de la vulnérabilité (Q.31), le fait de savoir quels travaux permettraient de réduire la vulnérabilité du logement (Q.33) et le fait de savoir réaliser un diagnostic (Q.35).

Les réponses au questionnaire qualitatives sont traduites en données quantitatives de la manière suivante: « Non, pas du tout » = 0 point, « Non, pas trop » = 1 point, « Oui, un peu » = 2 points, « Oui, assez bien » = 3 points, « Oui, précisément » = 4 points. Lorsque les modalités se limitent à « Oui » et « Non », les points distribués sont respectivement de 3 et 0, afin d'équilibrer le poids des réponses. Le nombre de répondants différant d'une commune à l'autre, nous utilisons les moyennes de points obtenus par habitant pour établir les scores, et non les résultats bruts.

Figure 5 : Résultats des scores relatifs à la culture du risque par commune visitée



► Lecture

Les habitants de la commune de Bernières-sur-Mer ont une culture du risque où la connaissance et les pratiques sont plus élevées que la norme, tandis qu'ils manquent d'expérience en matière d'inondations vécues.

²² Attention, ces scores sont établis à partir des déclarations des individus. Cela traduit une vision subjective de la culture. Par exemple, nous montrerons plus tard que la question sur les bons comportements à adopter est subjective puisque la population ne les connaît pas réellement.

²³ Dans cette analyse, un logement inondé une fois gagne 1 point ; deux fois, 2 points ; trois fois, 3 points et plus de trois fois, 4 points. Lorsque nous écrivons « Q.11 » cela renvoie à la question 11 du questionnaire.

²⁴ L'enquête a montré que le fait de savoir ce qu'est un plan de prévention des risques (PPR) ne signifie pas pour autant que la personne interrogée sait si son logement est couvert par ce dispositif.

Figure 6 : Score obtenu par commune visitée

Commune	Score d'expérience	Score de connaissance	Score de pratique
Bernières-sur-Mer	1,36	7,68	6,9
Cabourg	0,32	3,12	3,6
Caen	6,28	3,5	4,86
Lisieux	4,16	2,29	4,75
Louvigny	7,05	6,94	6,26
Ouistreham	2,3	5,57	4,36
Pont l'Evêque	0,73	2,36	4,45
Moyenne des scores communaux	3,17	4,49	5,03

► **Lecture**

La commune de Louvigny a obtenu un score de 7,05 au score d'expérience. Ceci signifie que ses habitants ont une d'expérience certaine des inondations.

Détails par commune visitée

Bernières-sur-Mer

Il y a quelques mois, des réunions d'information sur le plan de prévention des risques (PPR) et les travaux de réduction de la vulnérabilité à réaliser ont été organisées. Au cours de ces réunions, il a été indiqué à la population comment réaliser un diagnostic, quels travaux réaliser pour protéger son logement, comment obtenir une subvention au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit fonds Barnier pour les réaliser, etc. La mairie a mis à disposition une liste d'artisans à contacter. Par ces actions, la population de Bernières-sur-Mer possède désormais une connaissance importante des actions menées et à mener en matière de prévention et de protection contre les inondations, d'où un score de connaissance élevé. En revanche, seules les personnes en front de mer et quelques caves de logements plus lointains ont été inondés. Ceci explique un score d'expérience assez faible. Cela permet de montrer que même sans survenue d'une inondation, il est possible d'améliorer la culture du risque d'une population.

Cabourg

De tous les habitants rencontrés, un seul couple a été inondé, une seule fois en 1984, et l'eau est entrée sur le terrain sans impacter le logement. Ceci explique un score d'expérience faible. Très peu coutumière des inondations, la population n'a souvent pas perçu l'intérêt de l'enquête. Parmi les répondants, les dispositifs publics de prévention des inondations et les bons comportements à adopter étaient rarement connus.

Caen

Caen a connu un nombre important d'inondations. Il n'est donc pas étonnant que les habitants possèdent une bonne expérience en la matière. Cela explique un score de « pratique » plus important, tandis que la connaissance des politiques publiques de lutte contre les inondations est faible.

Lisieux

Selon les secteurs d'enquête, les résultats diffèrent. Les habitants connaissaient peu, dans les zones à risque définies par le PPR, les politiques publiques et connaissaient parfois leur exposition au risque sans toutefois réellement y croire. A l'inverse, à proximité du cours d'eau du Cirieux, considéré comme zone non à risque dans le PPR, les habitants ont connu plusieurs inondations depuis le début des années 2000, dont une importante en 2019. Certains habitants de ce secteur ont équipé leur logement de batardeaux, changé la disposition des meubles et ont demandé à leur mairie de mener des travaux sur le Cirieux pour prévenir le risque. Ceci explique à la fois le score d'expérience et le score de « pratique » dans la moyenne. Les habitants rencontrés de manière générale se sont parfois plaints du manque d'information et du manque d'accompagnement de la commune, ce qui peut expliquer le faible score de connaissance.

Louvigny

Cette commune semble exceller en matière de culture du risque. Ayant vécu un nombre important d'inondations, les habitants possèdent une expérience en la matière élevée. D'après l'un des habitants, encore aujourd'hui, lors d'événements communaux, les riverains évoquent les inondations passées et comparent les niveaux d'eau de l'Orne avec ceux des inondations passées. Informés des nombreuses politiques communales (travaux réalisés sur le cours d'eau, présence d'une digue amovible, exercice d'évacuation du plan communal de sauvegarde, etc.), leur score de connaissance est élevé, sans pour autant que la réglementation relative au PPR ne soit connue. Certains logements arborent sur leur boîte aux lettres un auto-collant « Louvigny anti-crue », signe de leur adhésion à une association locale de lutte contre les inondations qui existait jusque dans les années 2000. Depuis, les inondations se sont faites plus rares et ont été moins importantes grâce aux politiques de lutte contre les inondations mises en œuvre. Une telle expérience conduit à un score de « pratique » élevé. A Louvigny, la culture de l'inondation fait partie intégrante de la culture locale.

Ouistreham

La commune d'Ouistreham a connu une forte inondation en 1995 ayant causé la mort d'une personne. S'agissant de la seule inondation connue pour la majorité des habitants, leur niveau d'expérience n'est pas élevé par manque de récurrence. L'intensité de l'inondation étant importante, le score n'est pas faible pour autant. Un contentieux juridique est en cours entre l'État et l'association de défense du quartier du port de Ouistreham. Il porte sur un désaccord quant à l'exposition aux risques des habitants telle que définie dans le plan de prévention des risques (PPR) et ses conséquences réglementaires. La connaissance des dispositifs publics y est élevée : certains habitants se sont réunis plusieurs fois pour analyser le contenu du PPR en vue d'argumenter leur recours. Ainsi, même sans une grande expérience et une grande pratique des inondations, la connaissance des dispositifs et des politiques publics y est élevée.

Pont l'Évêque

La majorité de la population a vécu une inondation importante au début des années 2000, mais plus aucune depuis. Les habitants se souviennent de cette inondation, mais n'ont pas pour autant connaissance des mesures de prévention et de protection prises depuis. L'inondation des années 2000 fait partie de la mémoire collective, comme un événement qui ne peut plus se produire depuis la réalisation de travaux par la commune. Ainsi, plusieurs habitants ont refusé de répondre au questionnaire par désintérêt car ne se sentant pas exposés à un risque. Pourtant, quelques logements connaissent encore de faibles inondations, sans que les autres habitants n'en soient informés.

La majorité des communes visitées n'a pas connu d'inondation ces vingt dernières années. Partout, les habitants ont parlé des travaux effectués proches de chez eux, à l'origine de la réduction du nombre et de l'intensité des inondations. Sur ce sujet, les habitants sont généralement satisfaits de l'intervention des pouvoirs publics. De plus, il ressort que la commune joue un rôle crucial dans le développement de la culture du risque. A Bernières-sur-Mer et à Louvigny, les actions menées par la commune ont permis d'obtenir des scores de connaissance et de pratique élevés. Concernant le score d'expérience, il peut être amélioré par l'organisation d'exercices de gestion de crise ou de réunions d'information sur les comportements à adopter en cas d'inondation. Pour mémoire, la production d'un Plan communal de sauvegarde (PCS) et la réalisation d'exercices de mise en pratique sont obligatoires lorsque la commune est couverte par un PPR. Ainsi, en couplant, à l'échelon communal, des actions d'information avec des exercices de mise en situation, il est possible d'améliorer sensiblement la culture du risque d'une population.

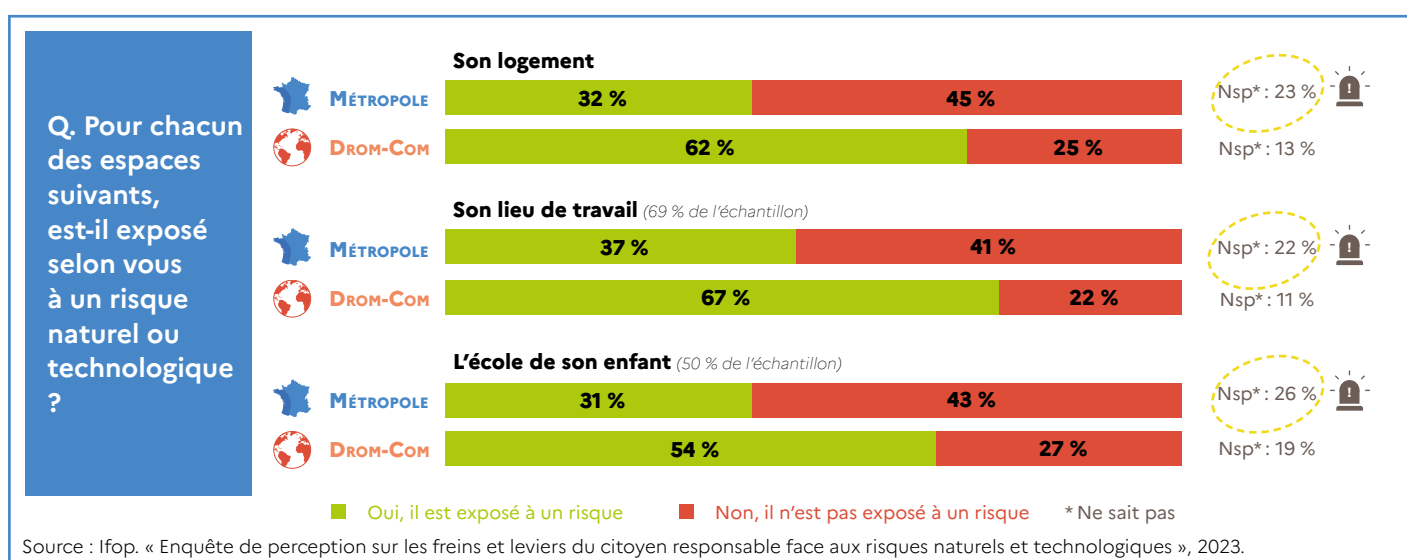
Un sentiment d'exposition déduit des caractéristiques du territoire

Là, on est en dessous du niveau du canal, dans une cuvette donc si ça passe au-dessus [de la digue et des premiers logements] on va être tout de suite inondé

Habitant d'Ouistreham

Le sentiment d'exposition est le fruit d'une construction culturelle et subjective d'un risque. Une fois construit, il va participer à la construction d'une culture du risque. C'est pourquoi, il est important de connaître le ressenti de la population quant à son exposition au risque et ses inquiétudes.

Figure 7 : Les français métropolitains exposés à un risque n'en sont majoritairement pas informés



► Lecture

37 % des métropolitains dont le lieu de travail est exposé à un risque savent que leur lieu de travail est exposé à un risque.

La figure 7 montre que la connaissance de l'exposition au risque de la population française métropolitaine est faible. L'enquête de l'Ifop nous apprend que celle-ci s'acquiert par les principaux canaux suivants :

- le bouche-à-oreille avec le voisinage (22 %) ;
- l'Information acquéreur locataire (IAL) (19 %) ;
- un évènement impactant le logement (18 %) ;
- l'information par la mairie (14 %) ;
- la lecture du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), élaboré par la mairie.

Contrairement à l'étude de l'Ifop, notre enquête montre que la population du Calvados se sent exposée, en lien avec son vécu et la morphologie du territoire. La population rencontrée avait souvent conscience qu'habiter en bord de mer, au bord d'un canal ou d'une rivière avec une topographie défavorable engendrait une exposition au risque d'inondation.

Habitant de Cabourg
en zone à risque

On n'a jamais été inondé, mais ici il y a la mer, ici il y a la Dives, on est dans une zone en pente et sur d'anciens marécages, on a tous les paramètres pour l'être

Sur les 151 questionnaires renseignés, seuls 12 sondés pensent que leur logement n'est concerné par aucun type d'inondation, même faiblement, dont 6 à Ouistreham (question 8 du questionnaire). À noter que cette conscience d'exposition au risque est rarement corrélée au fait de savoir que son logement est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Ce sentiment d'exposition reposant sur une vision subjective, il est observé de fortes disparités dans la perception du risque entre voisins d'une même rue.

Le sentiment d'exposition d'un individu dépend donc à la fois :

- de ses expériences passées en matière d'inondation ;
- de sa perception du territoire face aux inondations ;
- de la morphologie de son logement.

Le plan de prévention des risques uniformise des zones catégorisées pour y appliquer des réglementations standardisées alors que chaque individu perçoit son exposition au risque différemment de ses voisins.

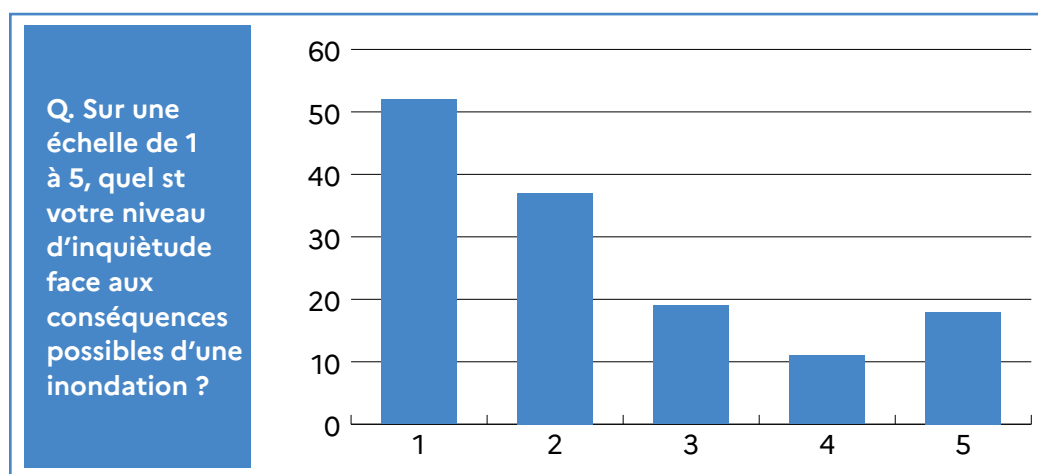
Une population qui n'est majoritairement pas inquiète de son exposition

L'eau est entrée [plus de trois fois] dans la maison mais c'est normal en face de la mer, est-ce qu'on peut vraiment appeler ça une inondation ?

Habitante
de Bernières-sur-Mer

Bien que la population enquêtée ait été choisie car la plus exposée au risque, elle n'est majoritairement pas inquiète de son exposition.

Figure 8 : Niveau d'inquiétude de la population face aux conséquences possibles d'une inondation



► Lecture

Sur 137 répondants, 52 déclarent avoir un niveau d'inquiétude 1 « pas du tout important » face aux conséquences possibles d'une inondation, soit 35,9 %.

Sur 137 répondant, 108 ont déclaré un sentiment d'exposition inférieur ou égal à 3/5. Le niveau d'inquiétude majoritaire est le degré minimal, soit une inquiétude qualifiée comme « pas importante ». En moyenne, les femmes sont plus inquiètes que les hommes. 24,2 % des femmes ont répondu un degré d'inquiétude compris entre 4 et 5, pour 17,6% chez les hommes. L'âge n'a pas d'incidence sur le sentiment d'inquiétude déclaré.

Certains enquêtés présentent des problèmes de mobilité et il leur paraît difficile de réagir en cas d'inondation. Ces personnes souhaitent que la commune les accompagne en cas de catastrophe.

Le plan de zonage des PPRN n'a pas d'incidence sur le niveau d'inquiétude : les personnes les plus inquiètes habitent là où les inondations ont été de plus grande intensité et/ou les plus fréquentes, peu importe la zone à risque du PPR.

L'inquiétude moyenne²⁵ des personnes ayant vécu une inondation « pas importante » est d'1,07, tandis que celle des personnes ayant vécu une inondation « très importante » est de 3,43. Il peut en être conclu, avec les réserves liées à la taille de l'échantillon des personnes interrogées, que moins l'inondation est fréquente et impactante pour les logements, moins la population est inquiète.

En ce qui concerne les communes ayant connu d'importantes inondations par le passé, comme Louvigny, Caen, Ouistreham ou Pont l'Évêque, les habitants soulignent les travaux collectifs effectués pour réduire le risque d'inondation. Si certains ont connu une ou plusieurs inondations, le fait de ne plus en avoir vécu depuis longtemps a un fort impact sur leur inquiétude.

Les bons comportements, connus ou méconnus ?

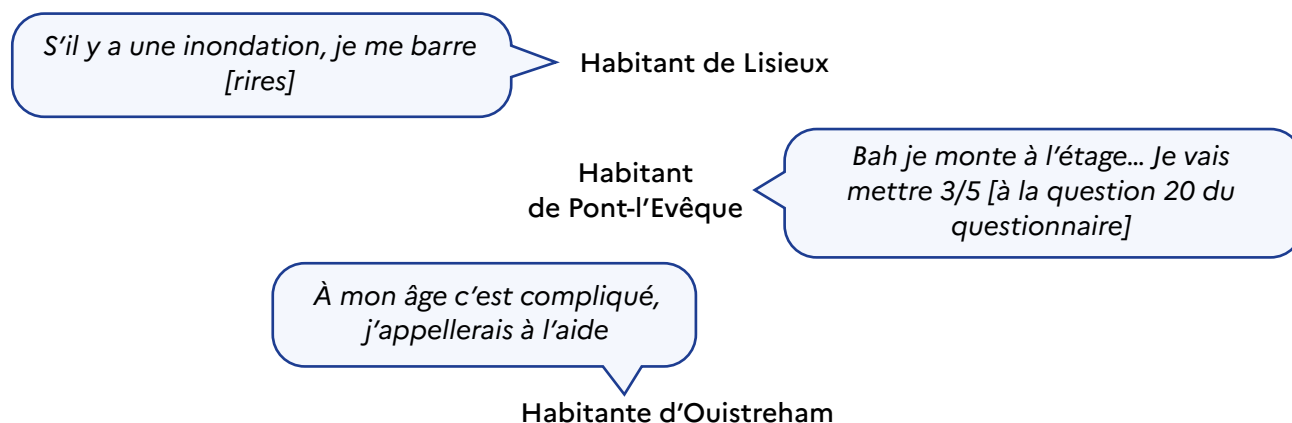


Figure 9 : Tableau des déclarations sur les bons comportements à adopter

Si votre logement était inondé, connaissez-vous les bons comportements à adopter ? ²⁶	Modalités	Nombre de répondants
	Pas du tout	22
	Pas trop	21
	Plutôt bien	45
	Très bien	28
	Totalement	28
	Total général	144

► Lecture

Sur les 144 répondants, 45 déclarent connaître « plutôt bien » les bons comportements à adopter si leur logement était inondé.

La rencontre avec les habitants révèle que ces derniers pensent connaître les bons comportements. Cependant, lors des entretiens, certaines personnes cochant les niveaux 4 ou 5, ont déclaré « je monterai à l'étage ». Les bons comportements tels que de ne pas prendre sa voiture, couper l'électricité et/ou le gaz, ne pas aller chercher ses enfants à l'école ne sont pas mentionnés et peuvent être considérés comme non connus. Les réponses étant très subjectives, il est difficile de savoir si la population connaît réellement les comportements appropriés à adopter en cas de crue.



²⁵ Sur une échelle de 1 à 5, où 1 est un niveau d'inquiétude « pas important, et où 5 est un niveau « très important ».

²⁶ Pour les modalités de réponse, le questionnaire propose les résultats suivants : « 1,2,3,4,5 » où 1 représente « Non, pas du tout » et 5 « Oui, totalement ». Pour faciliter la lecture du tableau, les réponses ont été traduites en « Pas du tout », « Pas trop », « Plutôt bien », « Très bien » et « Totalement ».

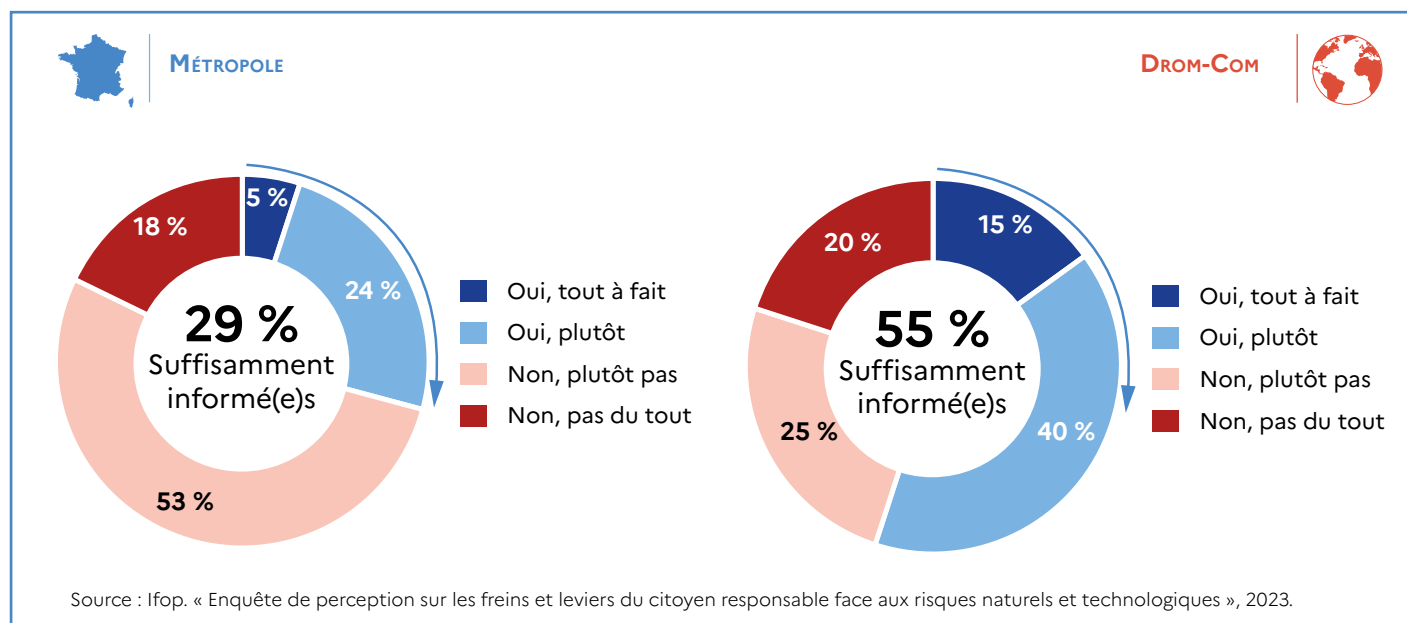
Une population qui ne se sent pas informée, mais souhaite l'être

Non je suis pas au courant, on nous dit rien

Habitant de Lisieux

L'information est un élément important de la culture du risque. Enjeu principal des pouvoirs publics pour une culture du risque où nous serions « tous résilients face aux risques »²⁷, il s'avère que la population interrogée la considère actuellement insuffisante comparativement à ses attentes.

Figure 10 : la population métropolitaine ne se sent majoritairement pas suffisamment informée sur les comportements à adopter en cas de catastrophe



► Lecture

71 % de la population métropolitaine ne se sent pas suffisamment informée sur les comportements à adopter en cas de catastrophe.

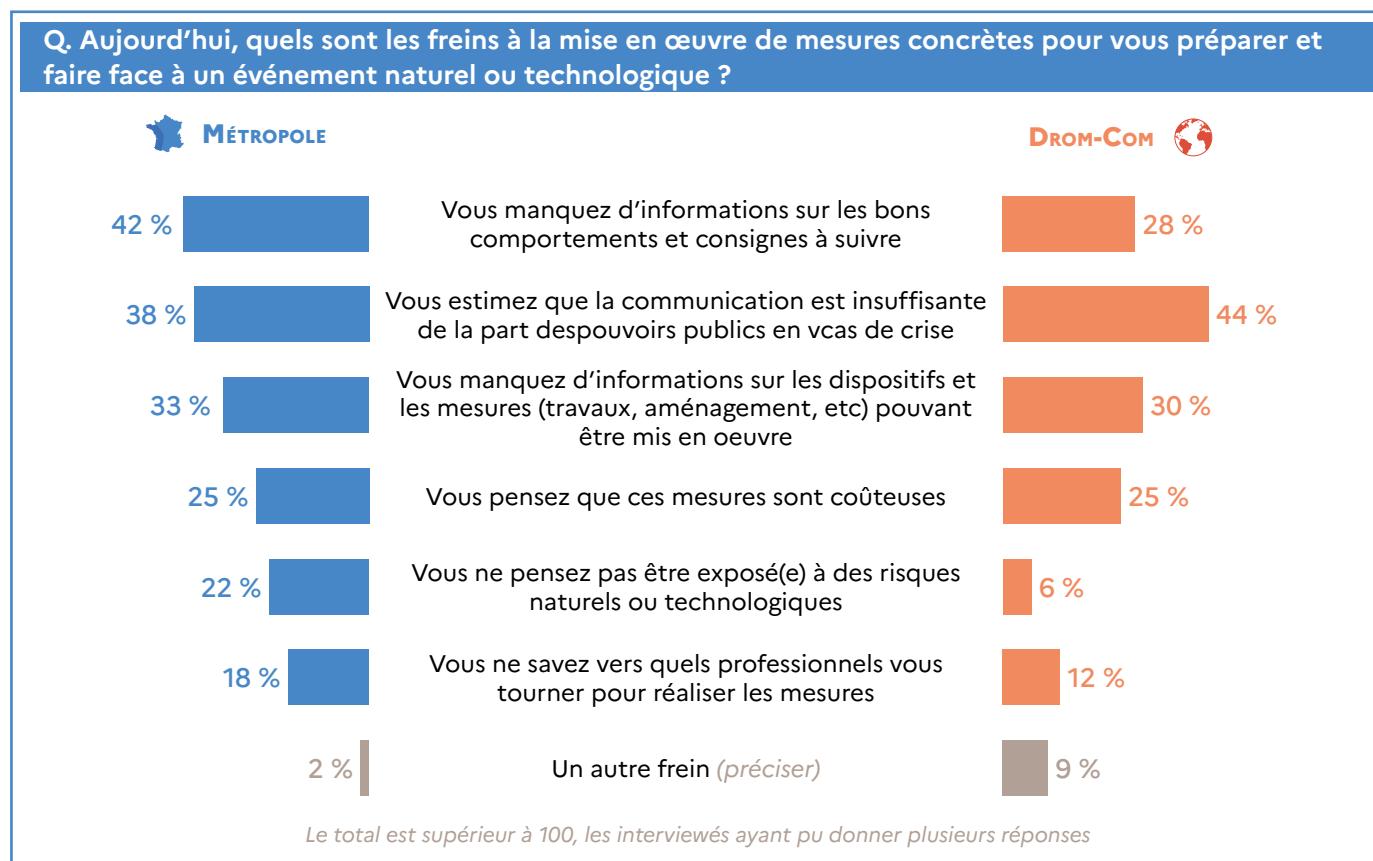
L'enquête de l'Ifop révèle que le niveau d'information ressenti sur les comportements à adopter en cas de catastrophe n'est pas corrélé avec le niveau d'exposition aux risques du logement. La population métropolitaine informée des risques auxquels elle est exposée déclare l'avoir appris par la télévision (51 % des répondants), dans sa vie professionnelle (41%), sur les sites internet et réseaux sociaux (32 %), etc.²⁸

L'enquête de l'Ifop nous apprend également que le sentiment de ne pas être assez informé sur les risques est inégal sur le territoire. Si environ 70 % de la population ne se sent pas suffisamment informé, la Normandie est surreprésentée avec 76 %.

²⁷ Ministère de la transition écologique. Plan d'action « Tous résilients face aux risques », Ibid.

²⁸ Le total dépasse les 100% car les enquêtés pouvaient répondre plusieurs modalités.

Figure 11 : Le manque d'information ressenti de la part de la population



Source : Ifop. « Enquête de perception sur les freins et leviers du citoyen responsable face aux risques naturels et technologiques », 2023.

► Lecture

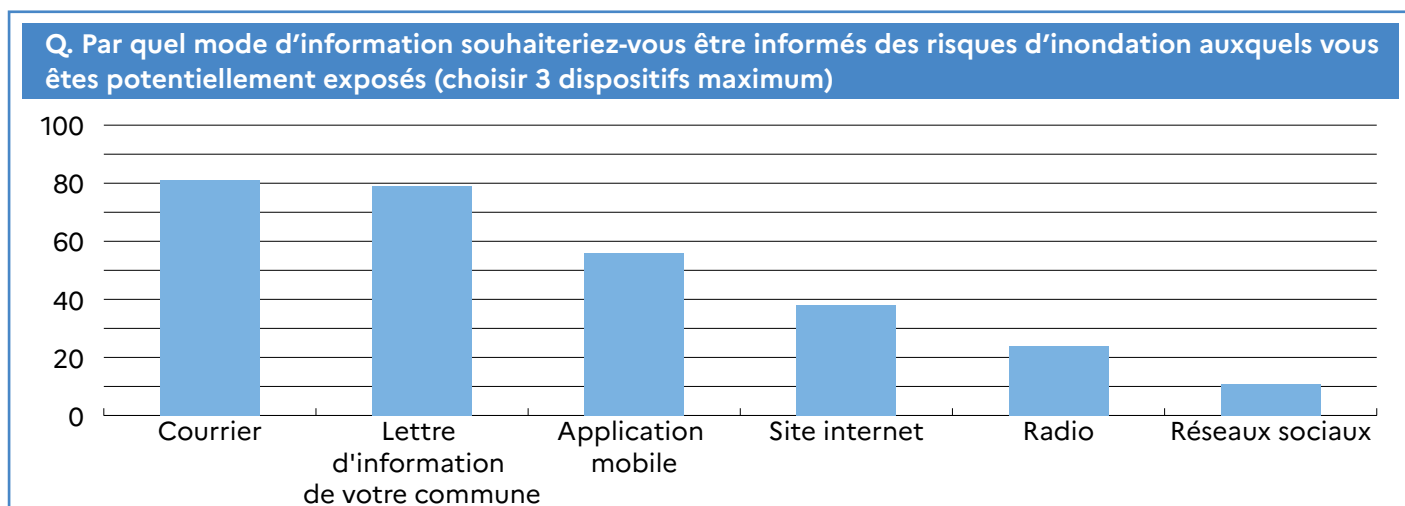
42 % de la population métropolitaine estime qu'elle manque d'information sur les bons comportements à suivre.

D'après la figure 11, pour la majorité de la population, les freins déclarés à la mise en œuvre de mesures concrètes portent sur le manque d'information. Les trois premiers freins déclarés de l'ordre de 42 %, 38 % et 33 % concernent un manque d'information ou de communication, suivis par le sentiment que les mesures de protections sont coûteuses. Il est à souligner la concordance entre l'enquête de l'Ifop et celle menée dans le Calvados : la population montre une attente importante en matière d'information de la part des pouvoirs publics et notamment des mairies.

Dans un autre graphique, l'Ifop étudie la nature de l'information souhaitée par la population. 58 % de la population attendent une information sur leur exposition face aux risques, sur les premiers gestes à adopter etc., 18% sur des actions à mener (travaux, aides, etc.) et 15% sur la préparation à la crise (exercices, anticipation). L'un des résultats d'une étude géographique de David Chionne sur la population oléronaise²⁹ sinistrée récemment montre que la population ne se renseignait pas elle-même sur les risques et que, même après un sinistre, elle ne le fait toujours pas. Ainsi, si la population métropolitaine se comporte comme celle de l'île d'Oléron, elle est dans une situation paradoxale de demande d'information alors qu'elle ne consulte pas les ressources mises à sa disposition. Cela confirme que la population attend qu'une information individualisée lui soit spécifiquement apportée (figure 12).

²⁹ CHIONNE, David. « Contributions géographiques à la définition d'un culture du risque en milieu littoral : le cas des résidents de l'île d'Oléron (Charente-Maritime, France), Norois, vol. 250, n°1, 2019, pp. 27-48.

Figure 12 : Les modes d'informations préférés pour connaître son exposition au risque d'inondation



► **Lecture**

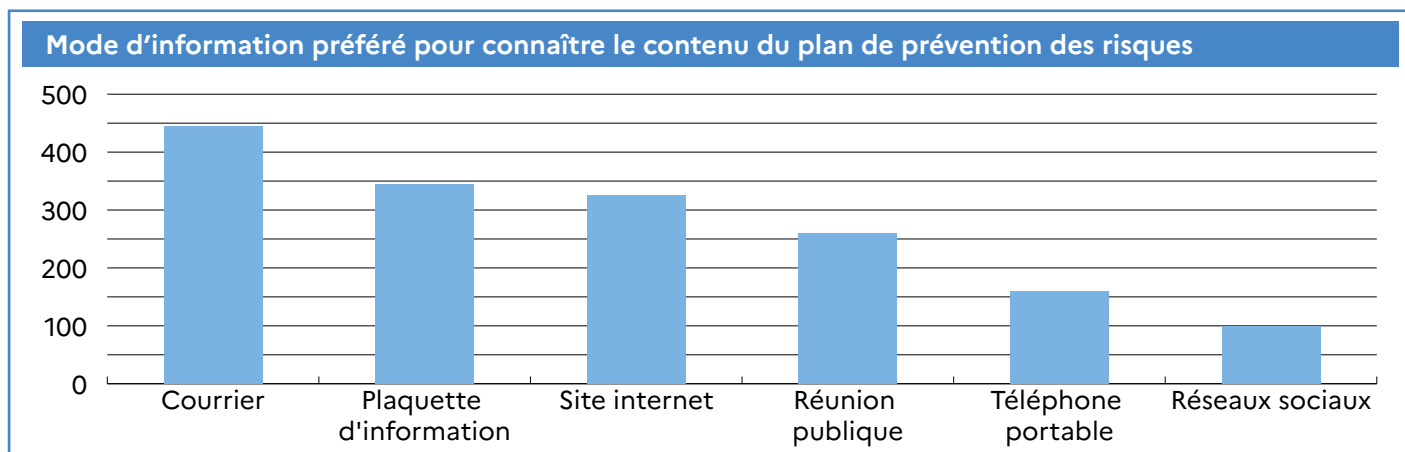
Parmi les 151 répondants, 160 réponses ont porté sur le courrier ou la lettre d'information de la commune.

La question étant à choix multiples, le nombre total de réponse dépasse 151. Les résultats révèlent que l'information par courrier postal ou lettre d'information communale déposée dans la boîte aux lettres est largement plébiscitée.

L'application mobile est également mentionnée. À noter que l'application mobile nommée « Citykomi » peut transmettre l'information communale à la population. La population de Bernières-sur-Mer l'utilise pour être informée de ce qui se passe dans la commune. Cela peut constituer un complément au courrier et à la lettre d'information des communes.

Même si la réponse « site internet » ressort également, les résultats de l'enquête de M. Chionne ainsi que la méconnaissance observée sur le terrain montrent que la population ne semble pas se renseigner par elle-même.

Figure 13 : Le mode d'information préféré pour connaître le contenu du plan de prévention des risques



► **Lecture**

Parmi les 151 répondants, la réponse préférée a été le courrier, avec 441 points.

La population a été invitée à coter de 1 à 6 ses modes d'information préférés. Pour traiter la donnée, les réponses ont été cotées comme suit : la modalité inscrite en numéro 1 recevait 6 points, la 2^{de}, 5 points jusqu'à la 6^e ne rapportant qu'un point³⁰. Les points ont ensuite été sommés. Nous observons encore une fois que le courrier est la méthode d'information plébiscitée, avec presque 100 points d'avance sur la plaquette d'information. À noter que pour certains sondés, la réponse « plaquette d'information » a été perçue comme une plaquette adressée par courrier. Enfin, en ce qui concerne la réunion publique, les discussions avec les habitants montrent que les avis sont controversés : si certains ne l'apprécient pas faute de temps pour y participer ou pour raison de santé, d'autres la plébiscitent.



Observation n°2

30 Lorsqu'un nombre insuffisant de réponses était déclaré, certaines personnes ne renseignant que 2 modalités, les résultats faisaient en sorte que la moyenne soit toujours de 3. Par exemple, une personne ayant renseigné 3 choix, courrier en 1, plaquette d'information en 2 et site internet en 3, le courrier rapportait 4 points, la plaquette, 3 points et le site internet, 2 points. Lorsque les personnes ont simplement coché les réponses, la même valeur était appliquée sur les différentes modalités, 3 points.

La connaissance des politiques publiques de lutte contre les inondations est encore faible

Le plan de prévention des risques ?
Je suppose qu'on a un plan pour ça,
où on nous préviendrait quoi faire

Habitante de Lisieux
ne connaissant pas le PPR

Dans la partie « [Comprendre la culture du risque de la population](#) », nous avons présenté les scores de connaissance généraux de la population de chaque commune. Nous allons maintenant analyser les réponses aux questions relatives à la connaissance des politiques publiques, de manière individuelle.

La connaissance des actions de lutte contre les inondations menées par la commune³¹

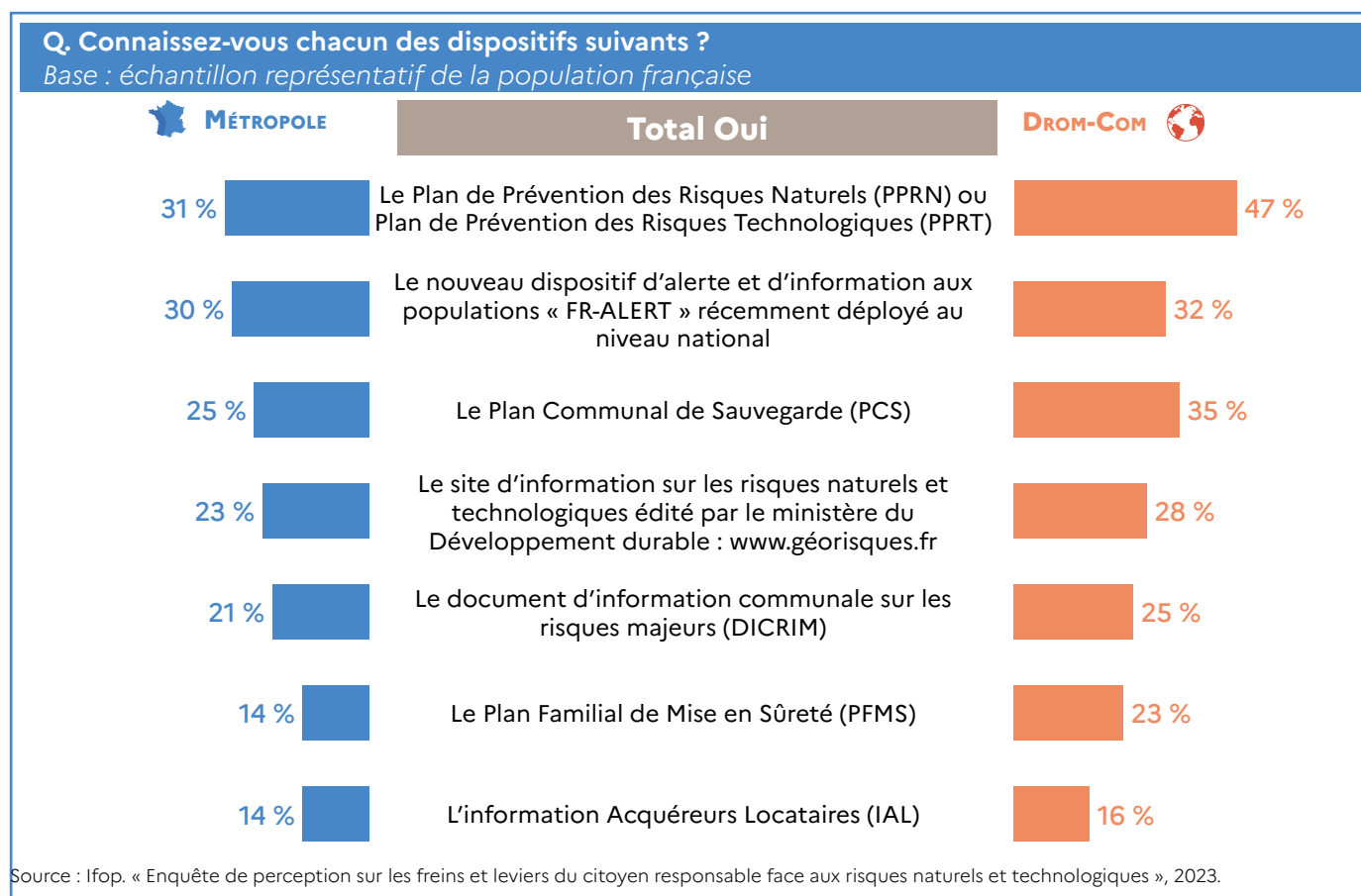
L'examen de la moyenne de tous les répondants montre que la population déclare « ne pas trop » connaître les actions menées par sa commune. Toutefois, les résultats sont inégalement répartis : les populations de Louvigny et de Bernières-sur-Mer connaissent bien les politiques de leur commune en matière d'inondation.

La connaissance des démarches de prévention et de protection contre les inondations menées par l'État³²

La population ne connaît « pas trop » non plus les actions menées par l'État. Les populations déclarant le plus connaître ses actions sont celles de Ouistreham, de Louvigny et de Bernières-sur-Mer. Toutefois, même dans ces communes, la connaissance déclarée est faible.

La connaissance des dispositifs politiques de lutte contre les inondations

Figure 14 : La connaissance des divers dispositifs politiques par la population française



► Lecture

31 % de la population métropolitaine déclare connaître le dispositif du « Plan de Prévention des Risques ».

31 Question 21 du questionnaire
32 Question 23 du questionnaire

Figure 15 : Part des français connaissant les dispositifs politiques

Base : échantillon représentatif de la population française



Récapitulatif sur l'état des connaissances des répondants à l'égard des dispositifs présentés	Métropole Février 2023 (%)	DROM-COM Février 2023 (%)
Part des français qui connaissent <u>ne serait-ce que de nom</u> au moins un des dispositifs cités	52	65
▪ dont la part des français qui connaissent <u>précisément</u> au moins un des dispositifs cités	22	34
Part des français qui ne connaissent <u>aucun</u> des dispositifs cités	48	35

Source : Ifop. « Enquête de perception sur les freins et leviers du citoyen responsable face aux risques naturels et technologiques », 2023.

► Lecture

52 % des français métropolitains connaissent au moins de nom, l'un des 7 dispositifs présentés.

La majorité de la population métropolitaine semble ne pas suffisamment connaître les dispositifs politiques relatifs aux risques. Seuls 22 % de la population connaissent précisément au moins un dispositif présenté, pour 52 % connaissant au moins de nom un seul dispositif (figure 15). Pourtant, ces dispositifs sont les bases d'application des politiques publiques de lutte contre les catastrophes. De plus, seuls 23 % de la population métropolitaine connaissent la plateforme Géorisques, outil principal d'information sur les risques¹. De même, le Plan communal de sauvegarde (PCS), outil important de gestion de crise, est encore méconnu de la majorité de la population.

Concernant les dispositifs politiques relatifs aux risques, notre enquête s'est concentrée sur la connaissance de ce qu'est un plan de prévention des risques (PPR) ainsi que de la couverture de son logement par un PPR.

Figure 16 : La connaissance du plan de prévention des risques par la population enquêtée

Savez-vous ce qu'est un Plan de Prévention des risques (PPR) ?					
Affichage des valeurs	Non, jamais entendu parler	Oui, mais je ne sais pas de quoi il s'agit	Oui, à peu près	Oui, totalement	Total général
En chiffres bruts	46	30	50	24	150
En pourcentage de la population totale	30,67 %	20,00 %	33,33 %	16,00 %	100,00 %

► Lecture

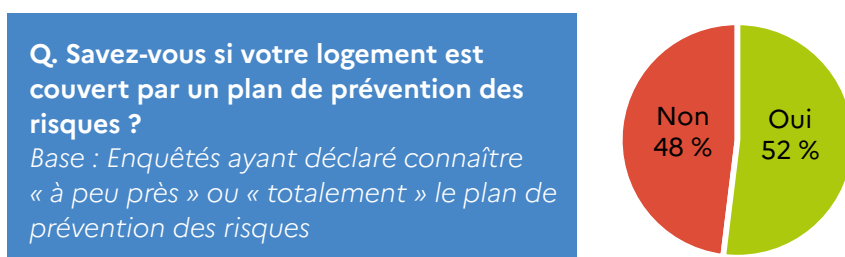
Sur 150 répondants, 33,33 % déclarent savoir « à peu près » ce qu'est un plan de prévention des risques.

Si l'on considère le « oui, mais je ne sais pas de quoi il s'agit » comme un « Non », environ la moitié de la population interrogée dans le Calvados ne connaît pas le dispositif du PPR. L'analyse par commune révèle que les populations de Bernières-sur-Mer et de Ouistreham connaissent davantage le PPR que les autres communes. Cela est sans doute lié à la démarche de communication sur le sujet initiée par la commune en lien avec la DDTM sur Bernières-sur-Mer et au recours juridique contre le PPR sur Ouistreham.

Les échanges avec les habitants nous ont révélé que certaines personnes connaissent le dispositif du PPR par leur emploi (directeur d'usine, agent d'assurances, agent immobilier, etc.). D'autres confondaient ce dispositif avec d'autres, comme le Plan communal de sauvegarde (PCS).

Enfin, connaître le dispositif du PPR ne signifie pas nécessairement savoir si son logement est couvert par celui-ci.

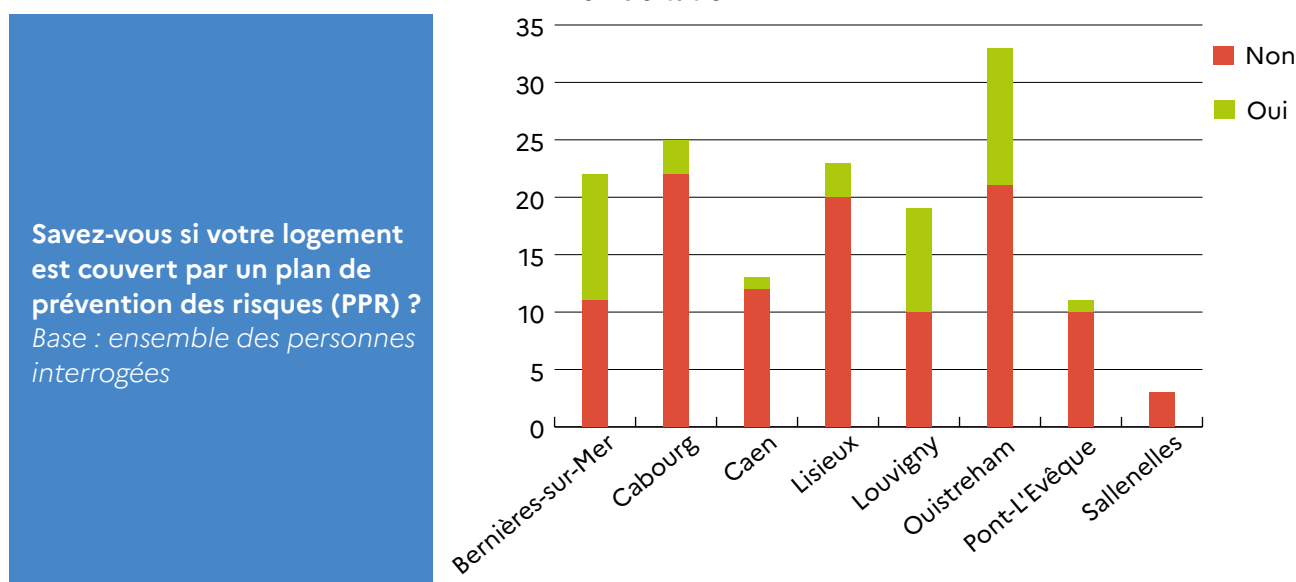
Figure 17 : La connaissance de la couverture de son logement par un plan de prévention des risques



► **Lecture**

Sur 73 répondants déclarant connaître le plan de prévention des risques « à peu près » ou « totalement », 38 savent si leur logement est couvert par ce dispositif.

Figure 18 : La connaissance de la couverture de son logement dans un dispositif PPR selon la commune d'habitation



► **Lecture**

A Ouistreham, 12 personnes sur 33 personnes interrogées savent si leur logement est couvert par un plan de prévention des risques. Au total, 40 personnes sur 149 savent si leur logement est couvert par un plan de prévention des risques.

En dehors des trois communes ayant le score de connaissance le plus élevé (Bernières-sur-Mer, Louvigny et Ouistreham), la grande majorité de la population ne sait pas si son logement est couvert par un plan de prévention des risques (PPR). Cela semble paradoxal avec le fait que la moitié des personnes interrogées déclare avoir été informée de l'exposition de son logement au risque grâce au dispositif de l'Information acquéreur-locataire (IAL), obligatoire en secteur couvert par un PPR. En effet, l'IAL indique explicitement si le bien est situé ou pas dans le périmètre d'un PPR.

Recevoir l'IAL n'entraîne pas une connaissance de la couverture de son logement par un dispositif PPR

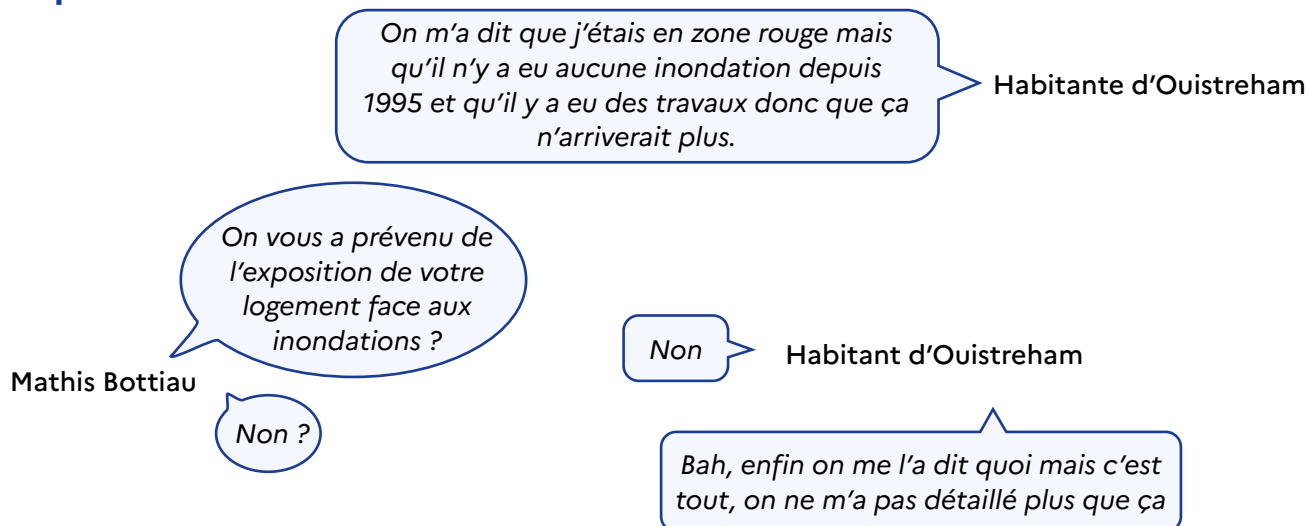
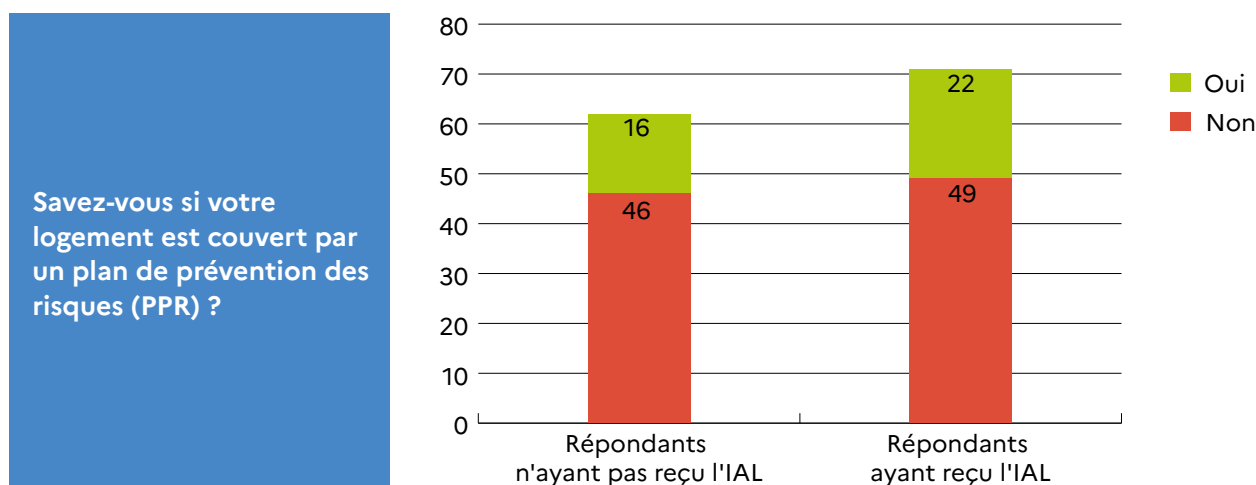


Figure 19 : Connaissance de la couverture de son logement par un plan de prévention des risques (PPR) selon la remise de l'état des risques dans le cadre du dispositif « information acquéreur-locataire (IAL) »



► Lecture

Sur 72 répondants ayant reçu l'IAL, 49 n'étaient pas informés de la couverture de leur logement par un plan de prévention des risques.

La majorité des nouveaux acquéreurs a été informée de son exposition au risque via la remise de l'état des risques dans le cadre du dispositif IAL lors de l'achat ou la location de son logement. Parmi les 62 répondants n'ayant pas reçu l'état des risques, 44 occupent leur logement depuis plus de 20 ans. Or, la loi relative à l'IAL date de 2003, soit après l'achat ou la location de leur logement. Ainsi, En enlevant les personnes habitant depuis plus de 20 ans dans leur logement, 59 répondants sur 81 déclarent avoir reçu l'état des risques soit près de 73 %. Pour les acquéreurs récents ayant déclaré ne pas avoir reçu leur état des risques, il est cependant difficile de déterminer si c'est vraiment le cas ou si cela est dû à un sentiment d'information insuffisamment détaillée lors de la remise du document. En effet, au regard de l'analyse des réponses à l'enquête, peut se poser la question de la véritable appropriation du document par l'acquéreur ou le locataire. Avoir reçu l'état des risques n'implique pas que le propriétaire ou le locataire sache si son bien est couvert par un plan de prévention des risques (PPR). Or, c'est l'une des principales informations délivrées par l'état des risques.



Observation n°3

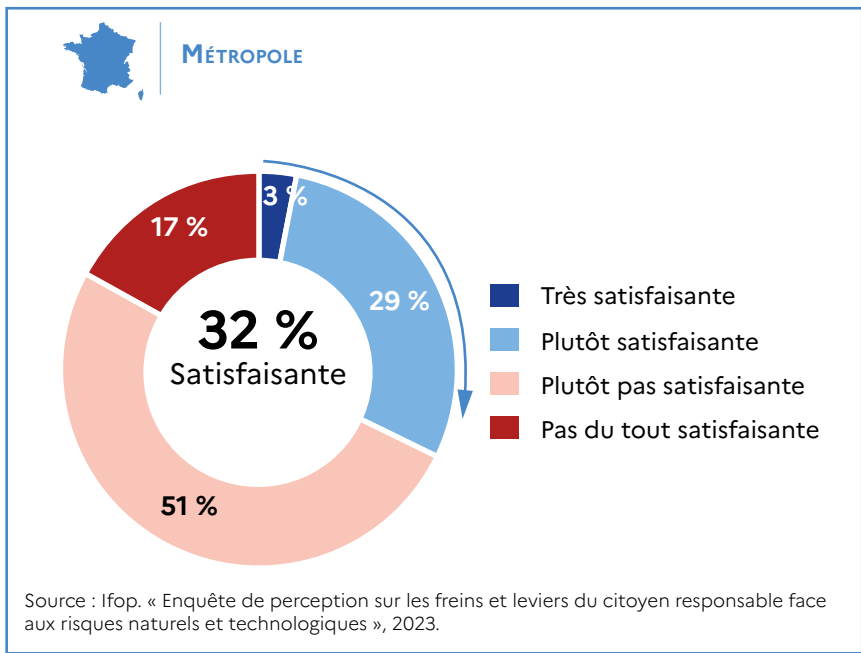
La population et les actions des pouvoirs publics : des satisfaits et des insatisfaits

Tout le monde se rejette la faute « c'est à Saint-Désir de protéger cet endroit » [proche du Cirieux], ou « c'est aux propriétaires », ou alors « c'est aux eaux et forêts », résultat y'a rien qu'est fait.

Habitant de Lisieux

Selon l'étude de l'Ifop, La majorité de la population française se sent globalement peu satisfaite de l'action des pouvoirs publics pour lutter contre les risques.

Figure 20 : Satisfaction de la population sur la prévention des risques naturels et technologique par les pouvoirs publics



► **Lecture**
3 % de la population trouve « très satisfaisante » la prévention des risques naturels et technologiques de la part des pouvoirs publics.

Notre enquête donne quant à elle des résultats sensiblement différents.

Figure 21 : Opinion de la population enquêtée sur la pertinence des mesures des pouvoirs publics

Q. Estimez-vous pertinentes les mesures prises par les pouvoirs publics (État et collectivité) pour prévenir et protéger contre les inondations (Réglementation de l'urbanisation en zones à risque, ouvrages de protection, restauration de zone d'expansion de crue, gestion de crise...) ?						
	Non, pas du tout	Non, plutôt pas	Neutre	Oui, plutôt	Oui, tout à fait	Total général
Nombre de répondants en chiffres bruts	26	21	27	33	41	148
Nombre de répondants en pourcentage du total	17,57 %	14,19 %	18,24 %	22,30 %	27,70 %	100,00 %

► **Lecture**
Sur 148 répondants, 74 sont « plutôt satisfaits » ou « tout à fait satisfait » de la pertinence des mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre les inondations.

La population interrogée est globalement satisfaite.

Figure 22 : Opinion de la population enquêtée sur les politiques de lutte contre les inondations menée par leur commune

Q. Pensez-vous [les actions de votre commune pour lutter contre les inondations] adaptées au territoire ? <i>Base : Répondants déclarant connaître « un peu », « assez bien » ou « précisément » les politiques de lutte contre les inondations menées par leur commune</i>						
Commune	Non, pas du tout	Non, plutôt pas	Ne sait pas	Oui, plutôt	Oui, tout à fait	Total général
Bernières-sur-Mer		1	2	8		11
Cabourg		1	2		1	4
Caen			1	3		4
Lisieux	1			1	1	3
Louvigny	1	1	4	7	3	16
Ouistreham	2	2	5	5	2	16
Pont l'Evêque	1			1		2
Total général	5	5	14	25	7	56

► **Lecture**

Sur 16 habitants de Louvigny déclarant connaître au moins « un peu » les politiques de lutte contre les inondations menées par leur commune, 10 déclarent que les actions sont « plutôt » ou « tout à fait » adaptées au territoire.

Pour cette question, seules les personnes ayant répondu connaître les actions de leur commune en matière de prévention et de protection des inondations ont été retenues. Les résultats ne concernent donc qu'un tiers de la population enquêtée. Ce chiffre est important à rappeler car il traduit le manque d'information et de connaissance de la population sur le sujet. Sur l'échantillon retenu, globalement, la population est assez satisfaite des actions menées par sa commune.

Figure 23 : Opinion de la population enquêtée sur les politiques de lutte contre les inondations menées par l'État

Q. Pensez-vous [les actions de l'État pour lutter contre les inondations] adaptées au territoire ? <i>Base : parmi les répondants déclarant connaître « un peu », « assez bien » ou « précisément » les politiques de lutte contre les inondations menées par l'État</i>						
Commune	Non, pas du tout	Non, plutôt pas	Ne sait pas	Oui, plutôt	Oui, tout à fait	Total général
Bernières-sur-Mer		4	2	2	1	9
Cabourg		1			1	2
Caen			2	4		6
Lisieux				2		2
Louvigny			5	2	1	8
Ouistreham	5	1	5	4		15
Pont l'Evêque			1		1	2
Total général	5	6	14	14	4	44

► **Lecture**

Sur 6 répondants de Caen déclarant connaître au moins « un peu » les politiques de lutte contre les inondations menées par l'Etat, 4 les trouvent plutôt adaptées.

Ici aussi, deux tiers des répondants ont été exclus car ne connaissant pas les politiques portées par l'État en matière d'inondation. De plus, nous observons que dans les deux communes connaissant le plus les politiques de l'État (Bernières-sur-Mer et Ouistreham), la satisfaction n'est pas plus élevée qu'ailleurs. À Bernières-sur-Mer, les travaux obligatoires de réduction de la vulnérabilité ainsi que la catégorisation en zonage rouge ne satisfont pas une partie de la population (certaines personnes n'ayant pas répondu au questionnaire étaient insatisfaites). À Ouistreham, la catégorisation en zonage à risque dans le PPR déplaît fortement et est à l'origine d'un contentieux. La politique de plan de prévention des risques est perçue comme démesurée et peu humaine.

Ils ne connaissent rien au territoire, c'est des technocrates

Habitant de Bernières-sur-Mer

Habitante d'Ouistreham

Quand on leur parle [aux pouvoirs publics] on a l'impression d'être face à un mur administratif qui s'actionne, c'est très frustrant

Je ne suis pas contre le fait de dire que je suis exposé, ce que je n'apprécie pas c'est la manière dont on traite cette exposition par la présentation de nos contraintes, plutôt que de concerter, et d'accompagner face à ce problème

Habitant d'Ouistreham

L'origine des désaccords semble de deux ordres :

- le rapport à la nature du risque diffère entre les services de l'État et les habitants. Ces derniers ont une approche sensible de leur territoire, construite par des souvenirs, des anecdotes, une connaissance historique des événements passés. À l'instar du GIEC, les services de l'État adoptent une approche technicisée du risque d'inondation. Elle repose sur des mesures quantifiées et probabilistes via des méthodologies standardisées parfois majorantes, sans tenir compte des mesures de protection considérées comme faillibles (pompes, batardeaux, etc.), l'objectif étant d'avoir une approche objective et homogène.
- le manque de concertation. Les mécontents ont l'impression que les experts (ou « technocrates ») s'occupent de leur territoire « depuis Paris », « sans prise en considération de la réalité de la situation » et sans échanger avec eux. Le besoin d'argumenter, de débattre et d'expliquer les problèmes rencontrés avec la réglementation s'est fait ressentir lors des entretiens. Pourtant, chaque PPR fait obligatoirement l'objet d'une concertation via une enquête publique. Voici quelques exemples d'arguments entendus :

Habitant de Bernières-sur-Mer

Le logement n'a jamais été inondé, j'ai deux voiries autour de chez moi qui absorbent l'eau, mon terrain est surélevé par rapport à la route, j'ai des pompes immergées et une grille [dans laquelle l'eau coule]. Faut qu'on m'explique la zone rouge

Alors sur le plan, moi je suis inondé en zone rouge, mais mon voisin d'en face non, l'eau s'arrête à ma boîte aux lettres, à la moitié de la rue. Donc nous on est inconstructibles, mais eux non. Pourtant en 1995 [lors de l'importante inondation d'Ouistreham] il avait 1 mètre d'eau chez lui comme moi et ça allait jusqu'au cinéma

Habitant d'Ouistreham

Habitante d'Ouistreham

On ne dit pas que leur méthodologie n'est pas pertinente, elle l'est probablement pour d'autres territoires, mais pas à Ouistreham

LES FREINS À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

Les travaux de réduction de la vulnérabilité sont des travaux à effectuer à l'échelle individuelle pour protéger les habitants et les bâtiments/infrastructures contre les inondations. Leur objectif est de préserver les vies humaines, de réduire le coût des sinistres et de permettre un retour à la normale plus rapide. Dans les zones les plus à risque de certains plans de prévention des risques (PPR) (appelées parfois « zones rouges »), ces travaux sont obligatoires.

LA POPULATION N'A PAS TOUJOURS CONSCIENCE QU'ELLE PEUT PROTÉGER SON LOGEMENT CONTRE LES INONDATIONS

On n'arrête pas l'eau, la nature est trop forte

Habitante de Bernières-sur-Mer

Figure 24 : Moins de la moitié de la population enquêtée pense que réaliser des travaux de protection est nécessaire pour protéger son logement.

Q. Si vous êtes en zone inondable, pensez-vous que des travaux seraient nécessaires pour protéger votre logement ?				
Modalités	Je ne sais pas	Non	Oui	Total général
Nombre de répondants	46	42	56	144
Nombre de répondants en %	32 %	29 %	39 %	100 %

► Lecture

Sur 144 répondants 56 pensent que des travaux sont nécessaires pour protéger leur logement, soit 39 % de la population totale.

Les échanges avec les habitants révèlent que, pour certaines personnes, les travaux de réduction de la vulnérabilité doivent être réalisés de façon collective, c'est-à-dire que les travaux doivent être menés par les pouvoirs publics à l'échelle communale voire supra. Ainsi, certains ayant répondu « oui » à la nécessité de réaliser des travaux pensent qu'il faut agir sur les cours d'eau ou la morphologie du territoire pour réduire leur exposition. Toutefois, le taux de réponse « oui » montre que même si la population n'est majoritairement pas inquiète (figure 8), elle a conscience que le risque existe et qu'elle peut être davantage protégée. À l'opposé, certaines personnes considèrent que l'on « n'arrête pas l'eau » et donc qu'il est impossible de protéger leur logement. Cette vision traduit une méconnaissance de l'objectif des travaux de réduction de la vulnérabilité.

LA POPULATION CONCERNÉE PAR DES TRAVAUX OBLIGATOIRES N'EN EST PAS INFORMÉE

Des travaux à faire pour protéger mon logement ? Bah qu'est-ce que tu veux faire... Non on n'en a pas

Habitante de Bernières-sur-Mer, quelques mois après les réunions publiques et les permanences individuelles.

Habitante d'Ouistreham, ayant un diagnostic de vulnérabilité à effectuer.

La mairie ne nous a pas envoyé de courrier pour nous dire qu'on avait des travaux à faire, moi c'est mes voisins qui m'ont mise au courant, du coup on a plein de questions, comment ça se passe pour les copropriétés ? Et une partie de mon logement est en zone bleue mais j'ai une cave, est-ce que j'ai le droit à l'aide pour la protéger ?

Dans les communes de Bernières-sur-Mer, Louvigny et Ouistreham³⁶, les règlements des PPR recommandent la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité pour les logements situés en zone à risque. Sur cette base, les travaux de réduction de la vulnérabilité obligatoires à effectuer doivent être définis. Ils peuvent être subventionnés à 80 % au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit fonds Barnier.

Sur les 151 questionnaires renseignés, 49 répondants possèdent un logement concerné par des travaux obligatoires, dont 43 propriétaires (question 36).

Figure 25 : Connaissance des travaux obligatoires à réaliser

Q. Si votre logement est couvert par un PPR, savez-vous si vous avez des travaux obligatoires à réaliser ? <i>Base : Propriétaires de leur logement ayant des travaux obligatoires à réaliser.</i>	Commune	Non	Oui	Total général
	Bernières-sur-Mer	10	7	17
	Louvigny	5	1	6
	Ouistreham	20	0	20
	Total général	35	8	43

► Lecture

Sur 43 répondants, 8 savent qu'ils ont des travaux obligatoires à réaliser, dont 7 à Bernières-sur-Mer.

Le nombre de personnes informées de leur obligation de réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité est faible. Même à Bernières-sur-Mer où des réunions publiques et des permanences sur le sujet ont été organisées, plus de la moitié de la population enquêtée n'est pas informée. Dans les autres communes, l'obligation de réaliser des travaux est quasiment inconnue, y compris à Ouistreham. Pourtant en raison du contentieux juridique, les personnes concernées connaissent bien le contenu du plan de prévention des risques (PPR). Cette profonde méconnaissance des obligations de travaux à mener trouve son origine dans plusieurs causes, parfois cumulées.

- Si la moitié de la population connaît le dispositif du PPR en général (figure 16), seuls 27 % savent que leur logement est dans le périmètre de l'un d'eux (figure 17).
- Savoir que son logement est situé dans le périmètre d'un PPR ne signifie pas pour autant que le propriétaire ait connaissance du règlement associé.
- Le règlement étant complexe, même si le propriétaire en prend connaissance, cela ne signifie pas qu'il identifie et comprenne ce qui est attendu de lui.



Observation n°4

³⁶ Théoriquement, la commune de Caen est également concernée par les travaux obligatoires. Toutefois, elle ne comporte pas de zone rouge. Aucun Caennais n'est donc soumis à obligation de travaux de réduction de la vulnérabilité.

LORSQU'ELLE EST INFORMÉE DE SES OBLIGATIONS, LA POPULATION NE SAIT PAS COMMENT PROCÉDER

Le diagnostic [de vulnérabilité du logement] je l'ai fait moi-même [rires], je suis habituée

Habitante de Louvigny

Figure 26 : La population ne sait majoritairement pas effectuer un diagnostic de réduction de la vulnérabilité

Q. Savez-vous comment réaliser un diagnostic pour connaître la vulnérabilité de votre logement (qui contacter, comment le ou les contacter, etc.) ?					
	Non, pas du tout	Non, pas trop	Oui, à peu près	Oui, précisément	Total général
Répondants en chiffres bruts	83	26	15	17	141
Répondants en %	58,87 %	18,44 %	10,64 %	12,06 %	100,00 %

► Lecture

Sur 141 répondants, 83 ne savent « pas du tout » comment réaliser un diagnostic.

Plus de 77 % de la population enquêtée ne sait pas comment réaliser un diagnostic de vulnérabilité. Dans les zones où des travaux obligatoires sont à réaliser, le taux passe même à 79 %. La majorité des personnes sachant comment procéder se situe à Bernières-sur-Mer, où la Direction départementale des territoires et de la Mer (DDTM) et la mairie ont expliqué à la population comment procéder lors de réunions publiques et de permanences.

Un document pour mener un auto-diagnostic de vulnérabilité de son logement figure pourtant sur la page Internet de la préfecture présentant les PPR des 3 communes visitées et concernées³⁷ par la réalisation de travaux obligatoires. La population enquêtée ne semble pas connaître le site et le document en question.

Figure 27 : La population ne sait pas quels travaux réaliser pour protéger son logement

Q. Si [vous n'avez pas effectué de travaux de réduction de la vulnérabilité] savez-vous quels travaux réaliser pour protéger votre logement contre l'inondation ?					
	Non, pas du tout	Non, pas trop	20	Oui, précisément	Total général
Répondants en chiffres bruts	66	28	15,87%	12	126
Répondants en %	52,3 %	22,22 %	10,64 %	9,52 %	100 %

► Lecture

Sur 126 répondants, 12 savent précisément quels travaux effectuer pour protéger leur logement.

Plus de 74,5 % de la population ne sait pas quels travaux réaliser pour protéger son habitation.

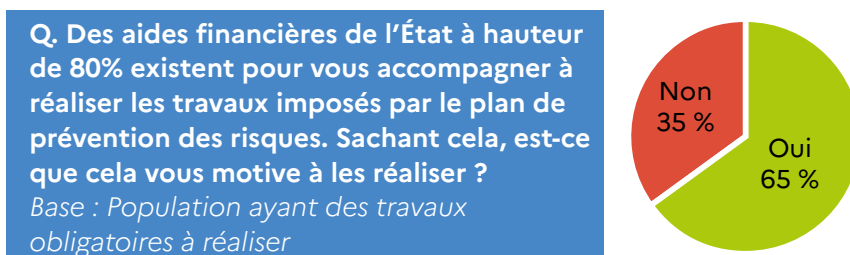
³⁷ Le plan de prévention multi-risques de la Basse Vallée de l'Orne pour les communes d'Ouistreham et Louvigny, et le plan de prévention des risques littoraux du Bessin pour la commune de Bernières-sur-Mer. Ces derniers sont disponibles sur : <https://www.calvados.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques/Plans-de-Prevention-des-risques/Accédez-aux-plans-de-prevention-des-risques-du-Calvados>.

LA POPULATION NE SAIT PAS QU'ELLE PEUT BÉNÉFICIER DE SUBVENTIONS

Les travaux de réduction de la vulnérabilité imposés par un PPR peuvent être subventionnés, à hauteur de 80 %, par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit fonds Barnier. Ce dispositif n'est connu parmi les personnes rencontrées qu'à Bernières-sur-Mer (en lien avec les réunions d'information et les permanences organisées). Ailleurs, même parmi les connaisseurs aguerris du dispositif PPR, personne ne connaît cette aide financière.

Savoir qu'elle peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 80 % pour réaliser les travaux obligatoires de réduction de la vulnérabilité n'incite pas pour autant systématiquement la personne à les réaliser.

Figure 28 : La population a un avis positif sur l'aide du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit fonds Barnier



► **Lecture**

Sur 43 répondants ayant des travaux obligatoires à réaliser, 28 déclarent être motivées à les réaliser si elles ont droit à l'aide financière.

Parmi les personnes ayant répondu « non », nous retrouvons :

- des personnes ne se sentant pas suffisamment en secteur à risque pour investir dans des travaux de réduction de la vulnérabilité ;
- des personnes n'adhérant pas au contenu du PPR et a fortiori sur la nécessité de réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité ;
- des personnes pensant ne pas avoir droit à l'aide car percevant des revenus trop élevés³⁸ ;
- des personnes ne souhaitant pas financer les 20 % restant à charge ;
- des personnes âgées ne comptant pas investir dans des travaux en raison de leur âge.

À noter que certains logements visités disposent déjà de protections individuelles contre les inondations.

À Bernières-sur-Mer, Caen, Lisieux, Louvigny et Ouistreham, nous avons rencontré des personnes dont les logements disposent depuis longtemps de pompes, de batardeaux, des logements rehaussés, des réseaux électriques séparés, des chaudières, des prises électriques rehaussées, etc. Il ne semble pas qu'elles aient bénéficié de subvention au titre du FPRNM pour les réaliser.

³⁸ À noter que contrairement à ce que les personnes enquêtées peuvent croire, les aides au titre du FPRNM ne sont pas conditionnées à un niveau de revenu.

LES PERSONNES INFORMÉES DE L'OBLIGATION DE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ COMPTENT MAJORITAIREMENT LES EFFECTUER

Oui je suis en train de les réaliser, je suis en contact avec la mairie, j'ai tous les documents, attendez je vais les chercher

Habitant
de Bernières-sur-Mer

Comme mentionné précédemment, la population de Bernières-sur-Mer a été informée du dispositif PPR et des travaux obligatoires à réaliser lors de réunions publiques puis de permanences. Une liste des artisans susceptibles de réaliser les travaux demandés lui a été fournie. Afin d'évaluer les freins à la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité auprès des personnes informées de leurs obligations, nous sommes allés à leur rencontre. Au total, 11 entretiens spécifiques sur le sujet ont pu être menés. Il en ressort que :

- **la population informée sait maintenant comment procéder pour réaliser ces travaux ;**
- **la majeure partie de la population compte réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité**, même si cela n'est pas encore fait. Les habitants ont, en effet, jusqu'à 2025 pour les effectuer. Pour autant, réaliser les travaux demandés ne signifie pas nécessairement être d'accord sur leur nature et leur nécessité. Un enquêteur considère, par exemple, que le PPR ne prend pas assez en compte le fait que « chaque terrain a ses propres caractéristiques » : son terrain est entouré de murs et son « seul point faible » est une barrière qui avait laissé l'eau entrer durant la tempête Xynthia. Depuis, son seuil a été rehaussé et des batardeaux installés et il se sent donc protégé ;
- **certaines personnes ne comptent pas réaliser ces travaux.** Elles ne se sentent pas en zone à risque malgré les explications données et ce, bien que leur logement soit situé en zone à risque du PPR. Par exemple, une personne interrogée considère son terrain protégé par un muret faisant office de « digue derrière la digue (sic) » et ne laissant pas entrer l'eau dans son logement ;
- **pour certaines personnes, les 20 % restants à charge du propriétaire sont un frein.** D'autres s'inquiètent du plafonnement de l'aide à 10 % de la valeur vénale du bien³⁹.

³⁹ L'aide n'est pas plafonnée à 10 % de la valeur vénale du bien mais à 50 % ou 36 000 €. Cela révèle la mauvaise compréhension du FPRNM par certains enquêtés.

CONCLUSIONS

Tout comme le mentionnaient certaines enquêtes et rapports nationaux (Ifop, Plan d'action tous résilients, rapport Anziani, etc.), la culture du risque (telle que perçue par les pouvoirs publics) auprès de la population exposée doit continuer à être développée.

Le retour sur certaines communes montre que l'objectif peut être atteint lorsque l'échelon communal s'implique pleinement. En effet, la population attend des services publics que l'information lui soit fournie individuellement et à l'échelle de son logement. Or, la démarche des pouvoirs publics, État comme collectivités, est aujourd'hui de mettre l'information à disposition, charge au citoyen de se renseigner.

Pour ce qui est de la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité obligatoires, la population concernée n'en est très souvent pas informée. lorsqu'elle l'est, elle n'accepte pas toujours cette obligation, ne se sentant pas en zone à risque malgré l'information apportée par le PPR. Une fois informée, une part importante de la population souhaite bénéficier de subventions au titre du FPRNM dit fonds Barnier pour les réaliser.



Observation n°5

A l'issue de cette étude, des observations et des recommandations sont proposées.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Observation n°1

La population résidant en zone à risque ne semble pas suffisamment connaître les bons comportements à adopter en cas de crise, bien qu'elle le pense. En effet, elle se base sur ses expériences passées ce qui ne signifie pas pour autant que les comportements adoptés à cette occasion étaient pertinents.

Observation n°2

La population interrogée ne se sent pas suffisamment informée et souhaite l'être, notamment via son maire. L'information est pourtant disponible, notamment en ligne. Cela démontre la passivité des citoyens sur le sujet.

Observation n°3

Bien que l'enquête n'étudie pas spécifiquement le dispositif « information des acquéreurs et locataires » (IAL), elle nous révèle qu'il n'est pas toujours mis en œuvre⁴⁰ bien qu'obligatoire et/ou que la population ne se l'approprie pas. L'évolution réglementaire récente conduisant à la remise de l'état des risques dans le cadre de l'IAL et ce, dès la première visite, devrait contribuer à y remédier.

Observation n°4

La population n'est pas très souvent informée des travaux obligatoires de réduction de la vulnérabilité qu'elle doit réaliser. La réglementation est également très souvent mal comprise.

Observation n°5

Cela fait maintenant plus de dix ans que des rapports et études pointent le « manque de culture du risque de la population ». Bien que l'on dispose maintenant d'un plan d'actions à l'échelle nationale, la « culture du risque » de la population n'est toujours pas assez développée dans le Calvados.

40 Les réponses apportées dans le cadre de l'enquête sur ce sujet sont à prendre avec précaution car certains propriétaires habitent leur logement depuis plus de 15 voire 20 ans. Le dispositif n'existait pas ou était méconnu à l'époque.

Recommandation n°1

Développer la culture du risque à l'échelon communal.

L'information sur les risques peut utilement être donnée lors de l'accueil des nouveaux habitants.

Recommandation n°2

Recenser les personnes à mobilité réduite pour le cas échéant, anticiper leur évacuation en cas de catastrophe annoncée.

Recommandation N°3

Organiser des réunions d'information à destination de la population sur la survenue d'une catastrophe mais aussi réaliser des exercices de mise en situation.

Recommandation n°4

Faire de la journée nationale de la résilience du 13 octobre, un événement important pour développer la culture du risque à l'échelle communale.

Seules les personnes intéressées se rendant aux réunions et autres événements organisés, les communes sont invitées à veiller à également sensibiliser la population non intéressée.

Recommandation n°1

Sensibiliser les professionnels de l'immobilier à l'obligation de produire un état des risques dans le cadre de l'IAL. Il s'agit de rappeler le caractère obligatoire du dispositif⁴¹ mais aussi et surtout de leur donner des clés de compréhension des documents PPR, notamment ceux cartographiés. Ils seraient ainsi en capacité de relayer les bons messages à leurs clients.

Recommandation n°2

Définir une stratégie régionale de développement de la culture du risque associant État et collectivités. Cette stratégie comprendra un plan d'action et des échéances associées (qui fait quoi, quand et comment). Elle veillera à toucher toute la population et pas seulement les personnes intéressées.

Recommandation N°3

Accompagner les communes en leur proposant des outils « clé en main » pour rendre leur population résiliente (vidéos explicatives, réunions, formations, etc.). Les agents communaux ne sont pas toujours suffisamment formés.

41 Ce travail de sensibilisation au caractère obligatoire de l'état des risques dans le cadre de la IAL a déjà été mené par la DREAL fin 2022. Néanmoins, il n'a pas porté sur les clés de compréhension du zonage réglementaire du PPR et de son règlement.

ANNEXES



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enquête : la population du Calvados face au risque d'inondation

Perception et connaissance du risque d'inondation

Cette étude est menée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie organisme régional du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Elle a pour objectif de mieux connaître la perception du risque d'inondation auprès de la population et leur niveau de protection face à ce risque.

Ce questionnaire est strictement anonyme.

Faisons d'abord connaissance...

1. Vous êtes :

- ☐ Une femme ☐ Un homme ☐ Autre ☐ Ne souhaite pas répondre

2. A quelle classe d'âge appartenez-vous ?

- ☐ 18-25 ans ☐ 25-35 ans ☐ 35-45 ans ☐ 45-55 ans ☐ 55-65 ans ☐ Plus de 65 ans
☐ Ne souhaite pas répondre

3. Dans quelle commune résidez-vous ?

4. Dans quel quartier résidez-vous ?

5. Etes-vous propriétaire ou locataire ?

- ☐ Propriétaire ☐ Locataire

6. Depuis combien de temps habitez-vous ce logement ?

- ☐ Entre 0 et 2 ans ☐ Entre 2 et 5 ans ☐ Entre 5 et 10 ans ☐ Entre 10 et 20 ans ☐ Plus de 20 ans

7. Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?

Si vous êtes retraité, merci de cocher la case de votre profession avant retraite.

- ☐ Agriculteur exploitant ☐ Employé ☐ Artisan, commerçant et chef d'entreprise
☐ Cadre et profession intellectuelle supérieure ☐ Professions intermédiaire ☐ Ouvrier
☐ Retraité ☐ Inactif ou chômeur

Si vous ne savez pas ou avez un doute, écrivez le nom de votre emploi :

Votre rapport au risque d'inondation.

8. Pensez-vous votre logement exposé aux types d'inondation suivants :

Submersion marine

- ☐ Oui, ce risque est important ☐ Non
☐ Oui, ce risque est faible ☐ Je ne sais pas

Ruissellement

- ☐ Oui, ce risque est important ☐ Non
☐ Oui, ce risque est faible ☐ Je ne sais pas

Débordement de cours d'eau

- ☐ Oui, ce risque est important ☐ Non
☐ Oui, ce risque est faible ☐ Je ne sais pas

Remontée de nappe

- ☐ Oui, ce risque est important ☐ Non
☐ Oui, ce risque est faible ☐ Je ne sais pas

AVERTISSEMENT : dans le reste du questionnaire, le terme « inondation » regroupe l'ensemble des types d'inondation précités.

9. Lors de la signature du bail ou de l'acte de vente de votre logement, avez-vous été informé de l'exposition de votre bâtiment aux risques d'inondation (information figurant en annexe du contrat dans le document nommé état des risques de l'information acquéreur-locataire) ?

- ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

10. Pensez-vous que votre assurance habitation couvre les dégâts subis suite à une inondation ?

- ☐ Oui ☐ Non ☐ Je n'ai pas contracté d'assurance habitation ☐ Je ne sais pas

11. A votre connaissance, ce logement a-t-il déjà subi une inondation ?

- ☐ Non ☐ Oui, une fois ☐ Oui, deux fois ☐ Oui, trois fois ☐ Oui, plus de trois fois

12. Cette ou ces inondations ont-elles eu un impact négatif sur :

- ☐ Vos proches (amis, famille, voisins...) ☐ Vous (blessure, dommages moraux...) ☐ Votre logement
☐ Votre budget Autre :

13. Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous l'importance de cette ou ces inondations (entourez) ?

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Pas importante

Très importante

14. Sur une échelle de 1 à 5, quel est votre niveau d'inquiétude face aux conséquences possibles d'une inondation (entourez) ?

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Pas importante

Très importante

15. Pensez-vous que cette inondation puisse se reproduire ?

- ☐ Oui à court terme ☐ Oui à moyen terme ☐ Oui à long terme ☐ Je ne sais pas ☐ Non

16. Pensez que le changement climatique peut augmenter le nombre d'inondations touchant votre logement ?

- ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

17. Estimez-vous pertinentes les mesures prises par les pouvoirs publics (Etat et collectivités) pour prévenir et protéger contre les inondations (Réglementation de l'urbanisation en zones à risque, ouvrages de protection, restauration de zones d'expansion de crue, gestion de crise...) ?

- ☐ Oui, tout à fait ☐ Oui, plutôt ☐ Neutre ☐ Non, plutôt pas ☐ Non, pas du tout

18. A qui vous adresseriez-vous pour connaître votre exposition aux risques d'inondation (numérotez de 1 à 6 votre ordre de préférence) ?

Votre préfecture	
Votre mairie	
Les associations locales	
Sites Internet	
Réseaux sociaux	
Vos connaissances	

Autre (préciser) :

19. Par quel mode d'information souhaiteriez-vous être informés des risques d'inondation auxquels vous êtes potentiellement exposés (Choisir 3 dispositifs maximum) ?

- ☐ Courrier ☐ Radio
☐ Lettre d'information de votre commune
☐ Sites Internet ☐ Application mobile
☐ Réseaux sociaux

20. Si votre logement était inondé, connaîtriez-vous les bons comportements à adopter (entourez) ?

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Non, pas du tout

Oui, Totalemement

Les différents dispositifs pour prévenir et protéger contre le risque d'inondation

21. Connaissiez-vous les démarches de prévention et de protection contre les inondations menées par votre commune (par exemple, document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), études et travaux réalisés, etc.) ?

- ☐ Oui, assez bien ☐ Oui, un peu ☐ Non, pas trop ☐ Non, pas du tout

22. Si oui, pensez-vous ces actions adaptées au territoire ?

- ☐ Oui, tout à fait ☐ Oui, plutôt ☐ Ne sais pas ☐ Non, plutôt pas ☐ Non, pas du tout

23. Connaissiez-vous les démarches de prévention et de protection contre les inondations menées par l'Etat ?

- ☐ Oui, assez bien ☐ Oui, un peu ☐ Non, pas trop ☐ Non, pas du tout

24. Si oui, pensez-vous ces actions adaptées ?

- ☐ Oui, tout à fait ☐ Oui, plutôt ☐ Ne sais pas ☐ Non, plutôt pas ☐ Non, pas du tout

25. Selon vous, qui devrait agir dans la prévention et la protection contre les inondations ?

- ☐ C'est le rôle de l'individu ☐ C'est le rôle de la commune ☐ C'est le rôle de l'Etat
☐ C'est autant le rôle de la commune et de l'Etat que de chaque individu

26. Savez vous ce qu'est un plan de prévention des risques (PPR) ?

- ☐ Oui, totalement ☐ Oui, à peu près ☐ Oui, mais je ne sais pas de quoi il s'agit
☐ Non, jamais entendu parler

27. Savez-vous où consulter le Plan de Prévention des Risques (PPR) ?

- ☐ Oui ☐ Non

Si oui, où ?

28. Savez vous si votre logement est couvert par un Plan de Prévention des Risques (PPR) ?

- ☐ Oui ☐ Non

Les travaux de réduction de la vulnérabilité

29. Si vous êtes en zone inondable, pensez-vous que des travaux seraient nécessaires pour protéger votre logement ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

30. Si non, pourquoi (plusieurs réponses possibles) ?

- ☐ Je n'ai pas besoin de me protéger
☐ Je ne sais pas quels travaux réaliser
☐ Je n'ai pas trouvé d'artisan pour les faire
☐ Je n'ai pas le budget
☐ Je ne veux pas modifier mon logement

Autre (préciser) :

31. Avez-vous déjà effectué des travaux pour protéger votre habitation des inondations (création d'une zone refuge, rehausse du compteur électrique ou de la chaudière, séparation des circuits électriques, mise en place de batardeaux, pose d'un clapet anti-retour, pompe immergée, etc.) ?

☐ Oui ☐ Non

32. Si oui, lesquels ?

33. Si non, savez-vous quels travaux réaliser pour protéger votre logement contre l'inondation ?

- ☐ Oui, précisément
☐ Oui, à peu près
☐ Non, pas trop
☐ Non, pas du tout

34. Si vous savez quels travaux réaliser, comment les avez-vous identifiés ?

35. Si votre logement est couvert par un PPR, savez-vous si vous avez des travaux obligatoires à mener ?

☐ Oui ☐ Non

36. Si oui, les avez-vous réalisés ?

☐ Oui ☐ Non

37. Si vous ne les avez pas réalisés, pour quelles raisons ?

- ☐ Je n'ai pas besoin de me protéger
☐ Je ne sais pas comment faire
☐ Je n'ai pas le temps
☐ Je ne suis pas d'accord avec les travaux imposés par le PPR

- ☐ Je n'ai pas trouvé d'artisan pour les faire
☐ Je n'ai pas le budget
☐ Je ne veux pas modifier mon logement
Autre (préciser) :

38. Des aides financières de l'Etat à hauteur de 80 % existent pour vous accompagner à réaliser les travaux imposés par le Plan de Prévention des Risques. Sachant cela, est-ce que cela vous motive à les réaliser ?

☐ Oui ☐ Non

39. Si non, pourquoi ?

40. Quel mode d'information préféreriez-vous pour connaître le contenu du Plan de Prévention des Risques et la nature des travaux à réaliser (notez de 1 à 6 votre ordre de préférence) ?

Plaquette d'information	
Courrier postal	
Réunion publique	
Site internet	
Téléphone	
Réseaux sociaux	

Autre (préciser) :

41. Si vous aviez le choix entre (1) investir dans des travaux pour protéger votre logement contre les inondations ou (2) ne rien faire et prendre le risque de voir votre logement davantage sinistré, quel choix feriez-vous ?*

- ☐ 1. investir dans des travaux pour protéger votre logement contre les inondations
☐ 2. ne rien faire et prendre le risque de voir votre logement davantage sinistré
Pourquoi ?

*A noter : dans ce second cas, selon les contrats d'assurance, une décote pour vétusté peut-être appliquée engendrant un reste à charge d'une partie des réparations après sinistre.

Merci d'avoir répondu !



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Service risques

Caen, le 28 mai 2023

Bureau des risques naturels

Madame, Monsieur,

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie mène actuellement une enquête auprès de la population afin de connaître sa perception des inondations et d'identifier les éventuels freins pouvant l'empêcher de réduire sa vulnérabilité.

Dans ce cadre, nous souhaitons pouvoir échanger avec vous au sujet des réunions d'information et des permanences organisées par la mairie de Bernières-sur-Mer, en collaboration avec la Direction Départementale du Territoire et de la Mer du Calvados (DDTM 14), qui ont eu lieu il y a quelques mois.

Même si vous avez déjà répondu à notre questionnaire, cet entretien est essentiel pour nous pour vous accompagner encore davantage face aux risques d'inondation. Cet échange par téléphone durera entre 5 et 10 minutes. Il permettra de connaître votre ressenti sur ces réunions et sur les travaux obligatoires à mener sur votre logement.

Si vous acceptez de participer à ces entretiens personnalisés, vous pouvez contacter Monsieur Mathis BOTTIAU au 07.61.94.11.97 du lundi au vendredi entre 8h30 et 17h00 ou par mail à l'adresse suivante : mathis.bottiau@i-carre.net

Je vous remercie pour l'aide que vous pouvez nous apporter et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,

Olivier MORZELLE

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 78 26 19 00 – Fax : 02 78 26 23 99
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

1 rue Recteur Daure
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES
PUBLICS+**



Thème 1 : Rencontre des acteurs publics et de la population

1. Avez-vous participé aux réunions d'information sur le Plan de prévention des risques organisées par votre mairie et la direction départementale des territoires et de la mer ? Est-ce que la réunion a répondu à vos attentes ?
2. Avez-vous rencontré la mairie et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer lors d'un rendez-vous particulier en ce qui concerne les travaux de réduction de la vulnérabilité à mener sur votre bien ? Est-ce que la réunion a répondu à vos attentes ?
3. Pensez-vous avoir compris les informations données ? Avez-vous trouvé cela trop technique ?
4. Êtes-vous toujours en contact avec la mairie sur ce sujet ? Si non, pourquoi ?

Thème 2 : Les travaux de réduction de la vulnérabilité

5. Avez-vous des travaux obligatoires à réaliser en application du Plan de prévention des risques ?
6. Si oui, avez-vous fait un diagnostic pour savoir quels travaux réaliser ? Comment avez-vous procédé ? Si le diagnostic n'a pas été mené, pourquoi ?
7. Avez-vous réalisé les travaux préconisés par le diagnostic ? Si non, pourquoi ? Si oui, avez-vous rencontré des difficultés particulières ?
8. Avez-vous demandé une subvention au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit fonds Barnier pour vos travaux ?
9. Dans quel ordre vous y êtes-vous pris pour demander l'aide et effectuer les travaux ?



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Service risques

Caen, le 28 mai 2023

Bureau des risques naturels

Madame, Monsieur,

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie mène actuellement une enquête auprès de la population afin de connaître sa perception des inondations et d'identifier les éventuels freins pouvant l'empêcher de réduire sa vulnérabilité.

Dans ce cadre, nous souhaitons pouvoir échanger avec vous au sujet des réunions d'information et des permanences organisées par la mairie de Bernières-sur-Mer, en collaboration avec la Direction Départementale du Territoire et de la Mer du Calvados (DDTM 14), qui ont eu lieu il y a quelques mois.

Même si vous avez déjà répondu à notre questionnaire, cet entretien est essentiel pour nous pour vous accompagner encore davantage face aux risques d'inondation. Cet échange par téléphone durera entre 5 et 10 minutes. Il permettra de connaître votre ressenti sur ces réunions et sur les travaux obligatoires à mener sur votre logement.

Si vous acceptez de participer à ces entretiens personnalisés, vous pouvez contacter Monsieur Mathis BOTTIAU au 0761.94.11.97 du lundi au vendredi entre 8h30 et 17h00 ou par mail à l'adresse suivante : mathis.bottiau@i-carre.net

Je vous remercie pour l'aide que vous pouvez nous apporter et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,

Olivier MORZELLE

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 78 26 19 00 – Fax : 02 78 26 23 99
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

1 rue Recteur Daure
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES
PUBLICS+**



